

UNIFORMATION

43, boulevard Diderot
75012 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

UNIFORMATION

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de l'Association UNIFORMATION,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'UNIFORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation de la réserve - Réserve pour désaccord

Au 31 décembre 2021, les risques potentiels résiduels liés à la réforme de la formation professionnelle ont été comptabilisés au passif du bilan à hauteur de 2,8 M€ en charges à payer, qui ont fait l'objet d'une réserve de la part du précédent commissaire aux comptes.

Au 31 décembre 2022, aucun mouvement n'a été constaté. Les passifs restants comptabilisés s'élèvent à 2,8 M€ en charges à payer. Au regard de la réglementation comptable en vigueur, ces provisions ne respectent pas les conditions permettant leur enregistrement en comptabilité. Si ces provisions n'avaient pas été comptabilisées, le résultat de l'Association aurait été augmenté du même montant.

Au 31 décembre 2023, une reprise partielle de 0,3 M€ a été constatée. Les passifs restants provisionnés s'élèvent à 2,6 M€ en charges à payer.

Au 31 décembre 2024, une reprise partielle de 0,3 M€ a été constatée. Les passifs restants provisionnés s'élèvent à 2,3 M€ en charges à payer.

Au 31 décembre 2025, une reprise partielle de 0,6 M€ a été constatée. Les passifs restants provisionnés s'élèvent à 1,7 M€ en charges à payer.

BDO IDF

Société d'Expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Ile-de-France et de Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
Siège social : 7, rue du Parc de Clagny - 78000 VERSAILLES | RCS B 307 571 000 Versailles - Siret 307 571 000 00057 - Code APE 6920 Z
SAS au capital de 5 365 000 euros - TVA intracommunautaire FR27307571000

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application :

- du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général
- ainsi que du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018,

applicables à compter du 1^{er} janvier 2025, ainsi que sur les incidences de la première application de ces règlements.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements de Financement de Formation

Votre Association comptabilise en charges à payer des Engagements de Financement de Formation pour couvrir les formations non encore réalisées à la date de clôture de l'exercice, tels que décrit dans la note « 4.2.3.2 Règles de rattachement des dépenses de formation » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association UNIFORMATION, décrites dans la note « 4.2.3.2 Règles de rattachement des dépenses de formation » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces approches, et plus particulièrement les modalités de détermination des taux d'annulation d'engagement utilisés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Description des responsabilités

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villejust,

Signé par Beatrice Laroche
Le 10 juin 2026



doc_2Jv
tx_JvIK4I2Bq26L

BDO IDF

Commissaire aux Comptes

**Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
Représentée par Béatrice LAROCHE**

ETATS FINANCIERS

exercice clos le 31 décembre 2025

Pages

■	Compte de résultat	2/71
■	Bilan	6/71
■	Annexe	8/71
	➤ Présentation de l'OPCO.....	11/71
	➤ Faits caractéristiques de l'exercice	13/71
	➤ Evénements postérieurs à la clôture.....	16/71
	➤ Règles et méthodes comptables	18/71
	➤ Informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat	25/71
	➤ Autres informations	40/71
■	Documents financiers par section financière	41/71
	➤ Plan de développement des compétences des entreprises de -50 salariés	42/71
	➤ Alternance	47/71
	➤ Compte personnel de formation.....	52/71
	➤ Contributions conventionnelles	57/71
	➤ Contributions volontaires.....	62/71
	➤ CIF CDI	67/71

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

	TOTAL GENERAL	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	57 334 083,35	72 554 349,14
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	57 334 083,35	72 554 349,14
* Autres aides : Pôle emploi	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	155 446 262,28	155 514 766,54
Reprise PCA VOLONTAIRE	-2 386 429,96	-3 692 427,89
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	214 551 743,84	254 489 314,25
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	10 323 002,65	6 909 262,84
* Transferts France Compétences	204 228 741,19	247 580 051,41
	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	683 103,99	1 083 977,94
* Autres produits	683 103,99	1 083 977,94
	0,00	0,00
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	395 805,93
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	395 805,93
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	7 317,00	7 317,33
REPRISE SUR PROVISIONS POUR REVERSEMENT DE COLLECTE	0,00	0,00
Total I - PRODUITS DE FORMATION	425 636 080,50	480 353 103,24
CHARGES DE FORMATION	389 498 369,09	438 921 406,21
* Etudes & Recherches et fonctionnement des observatoires	0,00	0,00
	0,00	0,00
* Aide au paritarisme	0,00	0,00
	0,00	0,00
<i>Actions individuelles</i>	<i>202 141 428,22</i>	<i>208 788 280,43</i>
* Coûts pédagogiques	146 133 884,76	153 687 686,34
* Coûts pédagogiques au titre du DIF	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre du CBC	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE	0,00	0,00
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles	0,00	0,00
assises sur les rémunérations	38 099 450,78	37 327 424,10
* Transports, Hébergements & Repas	16 272 707,91	16 457 407,18
* Charges liées aux congés VAE	0,00	0,00
* Formations HTT	0,00	34 346,60
* Charges liées aux CBC et congés examens	0,00	0,00
* Charges au titre du DIF	0,00	0,00
* Matériels pédagogiques	1 346 009,49	731 703,32
* Autres	289 375,28	549 712,89
	0,00	0,00
<i>Actions collectives & opérations groupées</i>	<i>16 642 105,76</i>	<i>16 864 489,70</i>
* Coûts pédagogiques	15 870 945,88	16 044 889,59
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles	0,00	0,00
assises sur les rémunérations	0,00	0,00
* Transports, Hébergements & Repas	771 159,88	819 600,11
* Matériels pédagogiques	0,00	0,00
* Autres	0,00	0,00
	0,00	0,00
<i>Charges de formation Alternance</i>	<i>205 799 400,22</i>	<i>219 148 343,98</i>
* Contrats de Professionnalisation	17 310 881,10	20 951 158,13
* Période de Professionnalisation	0,00	0,00
* PRO A	7 171 917,16	8 824 162,08
* POE	0,00	0,00
* POE Collective	0,00	0,00
* Formation des tuteurs	101 613,00	108 468,50
* La fonction tutorale	355 745,00	523 754,24
* VAE Alternance	0,00	6 985,50
* Contrat d'apprentissage	176 288 126,21	182 786 478,13

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

* Frais annexes Contrat d'apprentissage	3 643 904,06	3 218 049,90
* Fonction maître d'apprentissage	402 785,06	2 040 628,94
* Formation Maître d'apprentissage	58 307,44	45 913,00
* Fonctionnement CFA	466 121,19	642 745,56
	0,00	0,00
* Charges à payer pour EFF	-35 084 565,11	-5 879 707,90
	0,00	0,00
	0,00	0,00
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	15 139 225,52	11 949 520,45
* Autres charges	60 368,87	131 349,21
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	15 078 856,65	11 818 171,24
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution France Compétences	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP	0,00	0,00
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVESERMENT DE COLLECTE OCTA	0,00	0,00
Total II - CHARGES DE FORMATION	404 637 594,61	450 870 926,66
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	20 998 485,89	29 482 176,58
	0,00	0,00
Total III - SOLDE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 236 506,57	34 723 916,59
	0,00	0,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier)	0,00	0,00
(Total I - Total II - Total III)	-14 238 020,68	-5 241 740,01
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	2 846 889,30	4 062 007,32
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	2 846 889,30	4 062 007,32
*Autres	0,00	0,00
	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	2 846 889,30	4 062 007,32
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	284 698,80	408 082,39
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE		
(Total I + Total V + Total VII) - (Total II		
+ Total III + Total VI + Total VIII + Total IX)	-11 675 830,18	-1 587 815,08

Décomposition du solde des frais de fonctionnement

	UNIGESTION	
	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Produit divers de fonctionnement	4 699 899,02	5 394 622,06
Subventions de fonctionnement	4 453 679,03	5 126 741,81
Produits divers de gestion	246 219,99	267 880,25
Reprise sur provisions de fonctionnement	569 878,15	636 669,00
Transferts de charge	0,00	118 807,63
Total I – PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	5 269 777,17	6 150 098,69
Achats et autres charges externes	11 950 356,74	12 581 582,86
Impôts et taxes	2 289 338,98	2 094 158,10
Charges de personnel	24 476 451,85	24 164 942,92
Autres charges de gestion courante	126 878,73	502 302,87
Dotations aux amortissements	1 499 584,69	1 452 254,54
Dotations aux provisions	163 739,00	- 22 024,00
TOTAL II -CHARGES DE FONCTIONNEMENT	40 506 572,82	40 817 265,29
RESULTAT D'ACTIVITE (Total I – Total II)	(35 236 572,82)	(34 667 166,60)
Produits financiers	66,25	79,50
Autres produits financiers	66,25	79,50
Charges financières	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	66,25	79,50
Produits exceptionnels	0,00	- 300,00
Autres produits exceptionnels	0,00	- 300,00
Charges exceptionnelles	0,00	57 129,49
Autres charges exceptionnelles	0,00	57 129,49
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	(56 829,49)
Impôt sur les sociétés	-	
SOLDE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	(35 236 506,57)	(34 723 916,59)

BILAN

BILAN CONSOLIDE 2025 AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

ACTIF		EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
		BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET				
ACTIF IMMOBILISE							FONDS PROPRES :		
							Fonds associatif et réserves		
							* Fonds associatif		
							* Réserves		
							- réserve affectée aux E.F.F.		
							- Report à nouveau Fonds roulement		
							* Report à nouveau		
							* Résultat de l'exercice		
							Total I		
							* Provisions pour charges		
							* Provisions pour EFF		
							* Provisions pour non utilisation subvention		
							* Provisions pour risques et charges		
							* fonds dédiés		



ANNEXE

S O M M A I R E

1. Présentation générale de l'OPCO

- 1.1. Objet social**
- 1.2. Agréments**
- 1.3. Champ d'intervention**
- 1.4. Organisation**

2. Faits caractéristiques de l'exercice

- 2.1. Nouvelles normes comptables**
 - 2.1.1. Les principales modifications
 - 2.1.1.1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel
 - 2.1.1.2. Suppression de la technique du transfert de charges
 - 2.1.2. Information sur le reclassement des postes du bilan
- 2.2. Mission de contrôle de l'Igas**
- 2.3. Fusion des champs conventionnels**
- 2.4. Répartition des contributions dédiées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance et au plafonnement des fonds propres de l'Opco**
- 2.5. Transfert du report à nouveau de la section financière du CPF**

3. Événements postérieurs à la clôture

- 3.1. Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028**
- 3.2. Nouvelles règles fiscales**
 - 3.2.1. Régime de TVA applicable aux OPCO
 - 3.2.1.1. Obtention de l'exonération par la DGEFP
 - 3.2.1.2. Demande de rescrit auprès de la DLF
 - 3.2.2. Assujettissement à la taxe d'apprentissage
- 3.3. Période de reconversion et fin de la PROA**
- 3.4. Modification de la part des ressources nettes affectées au financement des emplois éligibles**

4. Règles et méthodes comptables

- 4.1. Principes généraux**
- 4.2. Méthodes d'évaluation des principaux postes du bilan et du compte de résultat**
 - 4.2.1. Immobilisations et amortissement
 - 4.2.1.1. Immobilisations incorporelles
 - 4.2.1.2. Immobilisations corporelles
 - 4.2.1.3. Immobilisations financières
 - 4.2.2. Créances
 - 4.2.2.1. Règles générales
 - 4.2.2.2. Règles de rattachement des collectes
 - 4.2.2.3. Règles de rattachement des fonds attribués par France compétences
 - 4.2.2.4. Autres créances et provisions pour dépréciation
 - 4.2.2.5. Règles de détermination des subventions à recevoir
 - 4.2.3. Dettes
 - 4.2.3.1. Règles générales
 - 4.2.3.2. Règles de rattachement des dépenses de formation
 - 4.2.4. Provisions pour risques et charges

- 4.2.4.1. *Provision pour engagement retraite*
- 4.2.4.2. *Autres provisions pour risque et charges*

- 4.2.5. Trésorerie et placements
 - 4.2.5.1. *Règles générales d'évaluation*
 - 4.2.5.2. *Règles applicables aux Opco sur les placements*
 - 4.2.5.3. *Règles relatives aux excédents financiers*
- 4.2.6. Frais de fonctionnement
 - 4.2.6.1. *Plafonnement des frais de fonctionnement*
 - 4.2.6.2. *Ventilation analytique*
 - 4.2.6.3. *Répartition des frais de fonctionnement dans les sections financières*
- 4.2.7. Section « moyens communs »

5. Informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat

- 5.1. Mouvement des postes de l'actif immobilisé**
 - 5.2. Amortissements et dépréciations**
 - 5.3. Transferts de fond propres entre sections financières**
 - 5.3.1. Section financière Compte personnel de formation
 - 5.3.2. Section financière dédiée aux contributions volontaires spécifiques
 - 5.4. État des provisions**
 - 5.4.1. Provisions pour Charges
 - 5.5. État des dettes**
 - 5.5.1. État des dettes financières
 - 5.5.2. État des dettes d'exploitation
 - 5.5.3. État des dettes fiscales et sociales
 - 5.5.4. État des charges à payer EFF
 - 5.5.5. État des produits constatés d'avance
 - 5.6. Actif circulant**
 - 5.6.1. État des Créances
 - 5.6.2. Trésorerie
 - 5.6.3. Charges constatées d'avance
 - 5.7. Tableau de variation des fonds propres**
 - 5.8. Dotations, collecte et péréquation**
 - 5.9. Résultat exceptionnel**
 - 5.10. Bilan d'Unigestion**
- 6. Autres informations**
 - 6.1. Effectifs au 31 décembre 2025**
 - 6.2. Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants**

1. Présentation générale de l'Opco

Uniformalion est une association Loi 1901, créée le 28 juin 1972 par accord-cadre, dont le siège social se situe au 43, boulevard Diderot 75012 Paris.

1-1 Objet social

Uniformalion a pour objet de gérer et d'administrer les missions de l'Opérateur de compétence (Opco) de la Cohésion sociale selon les dispositions légales :

- Assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles ayant désigné l'Opco Cohésion sociale,
- Apporter un appui technique aux branches professionnelles pour établir la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, et des périodes de reconversion.
- Assurer un appui technique aux branches professionnelles dans le cadre de leurs missions de certification,
- Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant d'améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, et d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité,
- Promouvoir les formations réalisées en tout ou partie à distance (FOAD) ainsi que celles réalisées en situation de travail (FEST) auprès des entreprises,
- Collecter et gérer les contributions supplémentaires conventionnelles et volontaires aux dispositions de l'article L.6332-1-2 du code du Travail et toute autre contribution conventionnelle,
- Assurer le financement des études et observatoires conformément à la législation en vigueur,
- Assurer le développement et le financement de la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage,
- Informer les entreprises sur les enjeux liés au développement durable et les accompagner dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité,
- Financer les formations en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des membres de la délégation du personnel du CSE, et du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Il doit également mettre en œuvre toute activité décidée par le Conseil d'administration.

1-2 Agréments

Uniformalion est agréé en tant qu'Opérateur de compétences de la Cohésion sociale depuis le 1^{er} avril 2019 conformément à l'arrêté ministériel du 29 mars 2019 (NOR : MTRD1908313A) modifié par l'arrêté du 9 mai 2019 (NOR : MTRD1911042A). L'Opco est également habilité à gérer les fonds de la formation dans les DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion conformément à l'arrêté ministériel du 29 mai 2019 (NOR : MTRD1915509A).

1-3 Champ d'intervention

Uniformalion couvre le périmètre de l'ensemble des branches professionnelles ci-dessous :

- Ateliers et Chantiers d'insertion (obligation conventionnelle)
- Acteurs du lien social et familial (ALISFA) (obligation conventionnelle)
- Aide, accompagnement des soins et des services à domicile (obligation conventionnelle)
- Métiers de l'Éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation (ECLAT) (obligation conventionnelle)
- Habitat et logements accompagnés (obligation conventionnelle)
- France Travail
- Institutions de retraite complémentaires et de prévoyance
- Mission locale - Permanence d'accueil d'information et d'orientation ML-PAIO (obligation conventionnelle)
- Mutualité (obligation conventionnelle)
- Organismes publics et coopératifs de l'habitat social (obligation conventionnelle)
- Régies de quartiers (obligation conventionnelle)
- Régime général de la Sécurité sociale (obligation conventionnelle)
- Tourisme social et familial (obligation conventionnelle)

- Fédération nationale des associations familles rurales (FNAFR) (obligation conventionnelle)
- Entreprises sociales pour l'habitat (ESH) (obligation conventionnelle)
- Branches du régime minier
- UNEDIC

Ainsi que les entreprises ne relevant pas d'une convention collective nationale ou d'un accord national de branche sur la formation, dont l'activité principale relève du champ d'intervention de l'opérateur de compétences de la Cohésion sociale en application des dispositions du 2^e du II de l'article L.6332-1-1 du code du travail.

Le champ territorial d'Uniformation couvre l'ensemble du territoire métropolitain et la collectivité de Corse ainsi que les départements ultramarins de La Réunion, de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique (Cf 1.2).

1-4 Organisation

Les organisations d'employeurs et les organisations de salariés, signataires de l'accord constitutif et/ou de son avenant, ou ayant adhéré à l'Opco Cohésion sociale et étant représentatifs dans sa branche professionnelle, sont représentés, en nombre égal, dans toutes les instances d'orientation et de décision.

- **L'Assemblée plénière** est constituée de toutes les organisations professionnelles d'employeurs et de toutes les organisations syndicales de salariés signataires de l'accord constitutif de l'Opco Cohésion Sociale et/ou de son avenant, ou ayant adhéré à l'Opco Cohésion sociale. Elle débat des rapports de gestion, rapports financiers et orientations stratégiques, et formule des propositions au Conseil d'administration.
- **Le Conseil d'administration** d'Uniformation est composé paritairement de 48 membres (24 représentants employeurs et 24 représentants salariés), désignés pour quatre ans. Il définit la politique et les orientations générales de l'Opco. Il est l'organe de décision.
- **Le Bureau** est composé de 6 administrateurs du collège employeurs et 6 administrateurs du collège salariés dont un Président, un Vice-président, un Trésorier et un Trésorier-adjoint, désignés alternativement pour deux ans dans chaque collège. Il prépare et suit l'exécution des budgets et traite toute question que lui délègue le Conseil d'administration.
- **Présidence pour l'exercice 2025 :**
 - **Président** : M. David CLUZEAU, issu du collège employeurs (HEXOPÉE)
 - **Vice-présidente** : Mme Natalia JOURDIN, issue du collège salariés (CGT-FO)
 - **Trésorière** : Mme Ana DANTEC-CIMAS, issue du collège salariés (CFTC)
 - **Trésorière adjointe** : Mme Marie-Claude AUVERGNE, issue du collège employeurs (ANEM)
- **Direction générale** : M. Olivier Phelip
- **Les Sections paritaires professionnelles (SPP)**

Les SPP regroupent plusieurs branches professionnelles dans une logique professionnelle et de cohérence métier ayant désigné Uniformation. Elles suivent et consolident les besoins de formation collectifs et individuels des branches professionnelles qui les composent, proposent des projets qui leur sont communs.

 - SPP 1 : Aide à domicile, Intervention Sociale et Familiale,
 - SPP 2 : Accompagnement social et éducatif – Jeunesse – Loisirs,
 - SPP 3 : Habitat Social,
 - SPP 4 : Vie Civile,
 - SPP 5 : Protection Sociale,
 - SPP 6 : Emploi, Insertion.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

2-1 Nouvelles normes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n° 2018-06 du 5/12/2018 modifié par le règlement 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et le n° 2019-03 du 5 juillet 2019 relatif aux OPCO. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-continuité de l'exploitation,

-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des points faisant l'objet d'un développement ci-dessous en 3.02 « Changement de méthode comptable »

-indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers est entré en vigueur à compter du 01/01/2025 en poursuivant les 3 principaux objectifs suivants :

Faciliter la digitalisation des comptes annuels

Mettre à jour les modèles des comptes annuels et la nomenclature des comptes

Simplifier les modèles des comptes annuels

▪ 2-1-1 Les principales modifications

2.1.1.1 Nouvelle définition du résultat exceptionnel

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 s'appliquent aux comptes. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, Uniformation présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel.

Seuls les événements majeurs et inhabituels peuvent constituer le résultat exceptionnel

Les autres événements, tels que les pertes sur créances irrécouvrables, les cessions d'immobilisation corporelles et incorporelles sont désormais présentées en résultat d'exploitation ; les cessions d'immobilisations financières en résultat financier

2.1.1.2 Suppression de la technique du transfert de charges

Les comptes de transferts de charges sont supprimés et reclassés au crédit du compte de charge utilisé initialement par le débit du compte de charge approprié ou au crédit des comptes de charges prévus par le nouveau plan comptable tels que les remboursements reçus directement en compensation de charge de personnel, des avantages en nature ou au crédit des comptes de produits prévus par le nouveau plan comptable tels que les indemnités d'assurance

Ainsi :

- les refacturations de charges sont comptabilisées au compte 7088000000 Produits divers figurant dans la rubrique Autres produits divers de gestion du compte de résultat,
- les remboursements de charges autres que les remboursements de frais de personnel sont comptabilisés au crédit du compte de charge utilisé initialement figurant dans la rubrique du compte de résultat correspondante,
- les remboursements de charges de personnel sont comptabilisés au compte 649 Remboursement de charges de

personnel figurant dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,

- les avantages en nature accordés aux cadres et employés sont comptabilisés au compte 641900 *Avantages en nature* dans la rubrique « Salaires » du compte de résultat,
- les indemnités d'assurances sont comptabilisées au compte 758 Indemnités et autres produits figurant dans la rubrique « Autres produits » du compte de résultat

2024				reclassification selon nouvelles normes hors événements majeurs ou inhabituels		
Compte Général	Libellé	Solde au 31/12/2024	Poste du compte de résultat	nouveau compte	libellé	Poste du compte de résultat
6752000000	valeur comptable immo.corp.cedees	11 849	chg exceptionnelles	6572000000	valeur comptable immo.corp.cedees	chg gestion courante
6788100000	charges except. gestion unigestion	20 248	chg exceptionnelles	6582000000	charges diverses de gestion courante	chg gestion courante
6788200000	charges except.personnel	25 032	chg exceptionnelles	6490000000	indemnités charges de personnel	charge de personnel
7752000000	produits sur cessions d'immo.	-300	pdts exceptionnels	7572000000	produits de cession d'immobilisation	produits divers
7782000000	pdts except. gestion	-208 377	produits divers	7582000000	produits divers de gestion courante	produits divers
7782100000	pdts except.pers.unig.ress. attenua	-49 279	produits divers	6490000000	indemnités charges de personnel	charges de personnel
7910000000	transfert ch.d'exploitation	0	transfert de charge	7587000000	indemnités d'assurance	achat et autres chg externes
7910992000	prest / avantages nature personnel	-118 808	transfert de charge	6491000000	avantage en nature	charge de personnel

compte de résultat en K€	2025	2024		2025	2024 proforma
produits divers	40 005	40 119		40 005	40 070
reprise de provisions	536	637		536	637
transfert de charges	0	119		0	0
TOTAL PRODUITS	40 541	40 874		40 541	40 706
Achats et autres charges externes	11 930	12 582		11 930	12 582
Impôts et taxes	2 278	2 094		2 278	2 094
Charges de personnel	24 543	24 165		24 543	24 022
Autres charges de gestion courante	127	502		127	534
Dotations aux amortissements	1 500	1 452		1 500	1 452
Dotations aux provisions	164	22		164	22
TOTAL CHARGES	40 541	40 817		40 541	40 706
RESULTAT DE GESTION COURANTE	0	57		0	0
RESULTAT FINANCIER	0	0		0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-57		0	0
RESULTAT	0	0		0	0

Les comptes annuels 2025 sont présentés en conformité des nouvelles normes comptables ANC 2022-06
Leur application n'a pas entraîné d'impacts significatifs sur la présentation des comptes annuels

■ 2-1-2 Information sur le reclassement des postes du bilan

Les charges comptabilisées d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 704.679,67 euros figurent au poste « Créances » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.
Les produits constatés d'avance figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 pour un montant de 32.513.187,38 euros figurent au poste "Dettes " dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles et corporelles en cours figurant au bilan dans une rubrique spécifique au 31/12/2024 doivent être-regroupées avec le poste « Avances et acomptes » dans la colonne comparative 2024 du bilan au 31/12/2025. Il n'est pas constaté d'immobilisation en cours sur les années 2024 et 2025

Les frais de premier établissement doivent également figurer dorénavant sur une ligne distincte de l'actif du bilan. Il n'est pas constaté de frais de 1^{er} établissement.

2.2 Mission de contrôle de l'IGAS

Le 26 février 2025, Uniformation a été notifié par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) du déclenchement d'une mission de contrôle de l'organisation, des frais de gestion, de la fonction numérique et de la politique de contrôle de l'Opco.

Après la transmission d'un rapport de site provisoire le 18 juillet 2025 et la phase contradictoire qui s'en est suivi, le rapport de site définitif de l'IGAS : « Contrôle de l'efficacité de l'opérateur de compétences (OPCO) UNIFORMATION (2025-018R11) » a été adressé le 4 novembre 2025 à la Présidence et à la direction générale d'Uniformation. IGAS précisant que « ce document constitutif un rapport préparatoire à une décision administrative, conformément aux dispositions de l'article L311-2 du code des relations entre le public et l'administration et n'avait pas, à ce stade, vocation à être diffusé ».

Parallèlement, l'IGAS a établi et rendu public le 17 novembre 2025 sur son site internet le rapport « *Contrôle de l'efficacité comparée des onze opérateurs de compétences (2025-018R)* ».

2.3 Fusion de champs conventionnels

Pour rappel, l'accord collectif interbranches du 9 février 2023 de fusion des champs d'application des branches professionnelles ÉCLAT, associations Familles Rurales et Associations de Pêche de Loisir et de protection du milieu aquatique avait été étendu par arrêté du 24 juillet 2024 ;

L'avenant n°209, relatif à l'harmonisation des dispositions conventionnelles en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, a été signé le 9 juillet 2025. Il dispose que « *l'opérateur de compétences désigné par la branche fusionnée ÉCLAT, Familles Rurales et les structures associatives de la pêche de loisirs et protection du milieu aquatique est l'OPCO **Uniformation - Cohésion sociale*** » (Article 6 révisant l'article 7.2 de la CCN ECLAT). Son avis d'extension est paru au JO du 6 septembre 2025.

Cet accord ne prendra toutefois effet le qu'1^{er} janvier 2026.

2.4 Répartition des contributions dédiées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance et au plafonnement des fonds propres des Opco

Le décret N°2025-558 du 21 juin 2025 vient modifier le cadre de la détermination des montants des différents postes de dépenses de France compétences ainsi que le calcul du plafond des disponibilités financières des Opco pour le reversement de leurs excédents à France compétences.

Ce décret prévoit que les différentes dotations au titre du financement des dispositifs sont maintenant définitives quelque soient par ailleurs les fonds perçus par France compétences au titre des contributions.

Le décret prévoit de maintenir un mécanisme de « reprise des excédents », afin d'éviter des réserves excessives dans le cadre d'une soutenabilité financière du système de financement difficile à respecter, mais il est aussi désormais basé sur le niveau des fonds propres atteint sur chaque section financière. Ainsi les fonds propres de chaque section comptable dédiée à l'alternance ou au plan de développement des compétences ne peuvent excéder au 31 décembre de l'année 10% des produits de formation comptabilisés sur chaque section au cours de l'exercice, le pourcentage est porté à 15% pour l'exercice 2025.

2.5 Transfert du report à nouveau de la section financière du CPF

Les derniers dossiers du CPF ont été clôturés sur l'année 2025. Le report à nouveau, constaté au 31 décembre 2025 de la section financière CPF a été transféré à la section financière dédiée à l'Alternance pour un montant de 4 726 K€ (Cf-infra 5.3.1)

3. Evénements postérieurs à la clôture

3.1 Convention d'objectifs et de moyens 2026-2028

Les travaux d'établissement de la nouvelle génération de conventions d'objectifs et de moyen (COM) ont débuté le 13 octobre 2025 avec une réunion de lancement collective à laquelle ont succédé deux ateliers en inter-Opco dédiés aux indicateurs (13.11) et au frais de gestion (21.11).

Le 24.11, la DGEFP notifiait à Uniformation une contribution de 3,5 M€ à l'effort global de 100 M€ de réduction des frais de gestion, d'information et de mission imputés sur les sections financières légales attendu dès 2026 des Opco.

Après concertation de ses instances paritaires, Uniformation a transmis à la DGEFP les 16 et 18.12 les éléments demandés en vue des échanges bilatéraux à venir et un premier rendez-vous bilatéral s'est tenu le 19 décembre 2025, la Présidence ayant du Conseil d'administration un mandat ad hoc de négociation.

Dans l'attente d'arbitrage interministériel, il s'ensuivit une période d'attente, occasionnant des reports successifs de réunions mais qui aura permis de stabiliser d'une part la trame de la COM et, d'autre part, le référentiel des indicateurs d'objectifs. Cet arbitrage a été rendu le 31 mars 2026 et, en définitive, il a été imposé à Uniformation la trajectoire d'économie suivante :

- 2 898 757 € en 2026, par rapport au réalisé 2025 ;
- 724 689 € en 2027, par rapport au réalisé 2026.

Ayant obtenu un nouveau mandat de négociation sur cette base et dans le respect des équilibres budgétaires antérieurement scellés avec les branches adhérentes, la Présidence d'Uniformation a échangé une nouvelle fois avec la sous-direction des politiques de formation professionnelle et du contrôle le 22 mai 2025 en vue de finaliser la COM 2026-28 puis de la soumettre au Conseil d'administration dans l'optique d'une signature avec l'État dans les meilleurs délais.

3.2 Nouvelles règles fiscales

3.2.1 Régime de TVA applicable aux OPCO

Le 14 novembre 2024, une lettre collective des Opco a été adressée à Direction de la législation fiscale pour avoir confirmation que les principes dégagés dans ses décisions du 10 janvier 2023 et du 23 février 2024 pouvaient continuer à s'appliquer au titre de l'année 2025.

Par un courrier adressé à chacun des Opco le 24 février 2025, la DLF leur a signifié que, dans le cadre de la réforme de la collecte et du recouvrement de la Contribution Unique à la Formation Professionnelle et à l'Alternance (CUFPA) applicable depuis le 1er janvier 2022, et pour faire suite aux échanges intervenus entre les différents acteurs concernés, les prises de position ministérielles et administratives antérieures en matière de TVA ne pouvaient plus être maintenues en raison de leur contrariété avec le droit en vigueur.

Aussi, aux termes de ce courrier, à compter du 1er janvier 2026, la doctrine administrative antérieure applicable serait rapportée de sorte que les OPCO devraient notamment appliquer les principes suivants au regard de la TVA :

Les contributions conventionnelles et volontaires versées par les entreprises ne seraient pas soumises à la TVA dès lors qu'elles ne constituent pas la contrepartie d'un service individualisé fourni par les OPCO aux entreprises,

A compter du 1er janvier 2026, ces frais devraient donc être facturés par l'OPCO aux bénéficiaires des services dont ils sont la contrepartie (avec TVA),

S'agissant des droits à déduction, en corollaire de l'imposition à la TVA des prestations de gestion d'information et de mission effectuées par les OPCO, ceux-ci bénéficieraient du droit de récupérer la TVA d'amont grevant les frais inhérents à ces prestations.

Le 8 avril 2025, par une nouvelle lettre collective, les Opco ont, d'une part, souhaité disposer d'une confirmation formelle du maintien du régime transitoire pour l'année 2025 que le courrier de février ne contenait qu'implicitement et, d'autre part, annoncé une nouvelle saisine, des clarifications étant en effet indispensables tant à la construction du nouveau modèle voulu par l'Etat pour les OPCO qu'au chiffrage de l'impact budgétaire de la réforme, et des coûts d'adaptation induits.

Par courrier en date du 19 décembre 2025, en réponse au courrier adressé le 12 décembre 2025 à la DLF, Roland

Lescure, le ministre de l'Economie et des Finances, et son administration ont accepté, pour ne pas déstabiliser les entreprises, la formation des salariés et leur financement par les Opco, de reporter la réforme du régime TVA applicable sur les engagements et actions de formation, initialement annoncée au 1er janvier 2026, est reportée au mois d'octobre 2026.

Après avoir précisé qu'il s'agissait là d'un « ultime délai », il a en revanche confirmé l'application de la TVA, à compter du 1er janvier 2026 aux frais de gestion au titre des financements accordés par France compétences. Les 11 directeurs généraux d'Opco ont alors adressé le 26 décembre 2025 à la DLF un nouveau courrier collectif demandant des précisions complémentaires et des confirmations sur certains points et mentionnait expressément qu'« il ne tenait pas compte des demandes particulières formulées par les Opco Santé et Uniformation »

3.2.1.1 Obtention de l'exonération par la DGEFP

En effet, le 3 décembre 2025, une nouvelle demande d'attestation a été adressée à la DGEFP. Elle s'inscrivait dans le cadre du courrier adressé aux Opco par la DLF le 10 novembre qui précisait que, si les attestations délivrées par le passé allaient être rapportées à compter du 1er janvier 2026, « le cas échéant, il appartiendra aux OPCO concernés, s'ils souhaitent appliquer l'exonération aux prestations de formation continue qu'ils effectuent, de solliciter une nouvelle demande ».

Cette démarche s'inscrivait donc dans ce cadre et visait à maintenir l'exonération de TVA à partir du 1er janvier 2026 applicable aux prestations effectuées dès lors qu'Uniformation ne réalise que des missions s'inscrivant dans le cadre de la formation professionnelle continue et des prestations et missions qui y sont étroitement liées.

Ce formulaire est parvenu signé par la DGEFP le 16 janvier 2026.

3.2.1.2 Demande de rescrit auprès de la DLF

Le Conseil d'administration du 26 mars 2026 a donné mandat à la Présidence pour adresser un rescrit à destination de la DLF visant à statuer sur la portée de l'exonération évoquée ci-dessus en vue de confirmer l'inclusion des produits de fonctionnement relatifs aux dotations de France compétences (Alternance, PDC-50 salariés), aux contributions conventionnelles été volontaires, et aux cofinancements (PIC IAE, CNSA, ...).

Ce courrier de rescrit - commun avec l'Opco Santé -, a été envoyé à la DLF en date du 27 mars 2026 et, à la date d'arrêté des comptes, il n'avait pas reçu de réponse.

3.2.2 Assujettissement à la taxe d'apprentissage

Conformément au XIII de l'article 135 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 modifiant l'article L6241-1 du code du travail, les associations (dont Uniformation), sont devenues assujetties à la taxe d'apprentissage et, le cas échéant, à la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) à compter de la période d'emploi de mars 2026.

3.3 Période de reconversion et fin de la PROA

La loi 2025-989 du 24 octobre 2025 portant transposition des accords nationaux interprofessionnels en faveur de l'emploi des salariés expérimentés et relatif à l'évolution du dialogue social, instaure un nouveau dispositif, la "période de reconversion" (PREC) à partir du 1er janvier 2026.

Un premier décret (n°2026-39 du 28 janvier 2026) définit le cadre juridique de la période de reconversion.

Un second décret (n°2026-40 du 28 janvier 2026) porte sur le financement de la période de reconversion. Il fixe notamment les modalités de prise en charge financière et le rôle des Opco en la matière, précisant qu'à défaut de montants prévus par les branches professionnelles, la prise en charge des périodes de reconversions est fixée à 9,15€ par heure de formation, que le montant de prise en charge par période de reconversion est fixé à 5000 €.

Ce nouveau dispositif sera géré au sein d'une section financière distincte

Parallèlement, cette loi met un terme au dispositif de la ProA au 31 décembre 2025. La DGEFP a toutefois précisé qu'il était possible pour les Opco d'engager des actions de Pro-A après cette date si l'avenant avait bien été signé au plus tard le 31 décembre 2025. Cela peut concerner notamment des demandes de prise en charge reçues en fin 2025 mais dont l'instruction n'aura pas été finalisée au 31 décembre 2025 ou encore des demandes de prise en

charge reçues postérieurement au 31 décembre 2025 mais dont les avenants auraient été signés au plus tard le 31 décembre 2025.

3.4 Modification de la part des ressources nettes affectées au financement des emplois éligibles

Le pourcentage des fonds affectés par l'opérateur de compétences au financement des actions de formation relatives aux contrats d'apprentissage, et à ses frais annexes, ainsi que des actions de formation relatives aux contrats de professionnalisation et aux reconversions ou promotions par l'alternance pour être éligible à la péréquation inter-branches, a été modifié par le décret n°2026-104 du 19 février 2026 : il est ainsi porté de 92% à 95%.

4. Règles et méthodes comptables

4.1 Principes généraux

Les principes suivants ont été appliqués pour l'établissement des comptes sociaux :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.
- Principe de prudence.
- Non-compensation.
- Principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur résultant des règlements suivants :

- Règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.
- Règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui remplace le règlement 99.01 à compter du 1er janvier 2020, sans que ce changement de méthode ait un impact sur les comptes et la situation à l'ouverture.
- Règlement ANC 2019-03 relatif aux comptes annuels des organismes paritaires de la formation professionnelle et de France Compétences.
- Règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 (Cf. supra §2.1)

Le total du bilan est de 473 511 895.30 €. Le compte de résultat fait ressortir un total de produits 428 482 969.80€ et un total de charges de 440 158 799.98 €, soit un résultat négatif de 11 675 830.18 €.

4.2 Méthodes d'évaluation des principaux postes du bilan et du compte de résultat

4.2.1 Immobilisations et amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Uniformation applique les règles issues du règlement CRC 02-10 modifié par le CRC 03-07 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et du règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

4.2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique.

Détermination des durées d'utilisation :

- Logiciel d'activité : 10 ans
- Logiciel comptable et personnel : 4 ans.
- Logiciel information communication : 4 ans
- Autres logiciels : 2 ans.

4.2.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique.

a) Décomposition des biens :

Selon l'analyse de l'actif immobilisé réalisée au cours de l'année 2005, seuls les immeubles sont d'une valeur significative et présentent les caractéristiques voulues pour la constatation de composants, conformément aux nouveaux règlements. Les options retenues pour chaque type d'immeuble sont les suivantes :

Les immeubles des Délégations

Il n'a pas été réalisé de décomposition sur ces biens : en effet, l'appréciation de la valeur des différents composants est rendue difficile par la nature des locaux (lots/plateaux faisant partie d'un ensemble). De plus, l'impact sur les comptes d'une décomposition de ces biens ne serait pas significatif.

➔ Immeubles détenus au 31 décembre 2025 :

- Délégation Lille (achetée 198 K€ en 04/2002)
- Délégation Lyon (achetée 1 308 K€ le 01/08/2011)
- Délégation Rennes (achetée 377 K€ en 07/2004)
- Délégation Carquefou (achetée 541 K€ en 04/2011)
- Délégation Marseille (achetée 838 K€ en 10/2011)
- Délégation Toulouse (achetée 316 K€ le 26/02/2020)
- Délégation Bordeaux-Mérignac (achetée 498 K€ le 01/12/2020)
- Délégation de Nancy (achetée 442 K€ le 18/05/2022)

Soit un total de 4 519 M€.

➔ L'immeuble au siège

L'immeuble détenu 43, bd Diderot est d'une valeur significative (15,2 M€). Une décomposition terrain-construction a été pratiquée lors de l'acquisition (2001). Elle ressort à 4,6 M€ pour le terrain et 10,5 M€ pour les constructions. Les travaux importants réalisés depuis cette acquisition ont fait l'objet d'un enregistrement comptable distinct.

b) Détermination des durées d'utilisation :

- Les immeubles et composants associés
 - La structure (bâti) est amortie sur 40 ans.
 - Les dépenses liées à la climatisation générale s'amortissent sur 20 ans au siège et 10 ans pour les installations des délégations.
 - La toiture s'amortit sur 15 ans.
 - Les installations et agencements s'amortissent sur 10 ans.
- Le matériel de bureau et informatique Les durées retenues sont les suivantes :
 - Copieurs : 5 ans.
 - Serveur téléphone autocom : 10 ans.
 - Autre matériel de bureau : 7 ans.
 - Matériel informatique réseau : 4 ans.
 - Matériel informatique I : 3 ans (imprimantes).
 - Matériel informatique II : 2 ans (ordinateur pc).
 - Matériel informatique III : 5 ans (serveurs).
 - Le mobilier de bureau : 10 ans.

4.2.1.3 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des autres titres immobilisés, est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Si la valeur actuelle à l'arrêté des comptes est inférieure à cette valeur brute, une provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence.

4.2.2 Créances

4.2.2.1 Règles générales

La réalisation de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

4.2.2.2 Règles de rattachement des collectes

Les contributions conventionnelles assises sur les masses salariales 2025 et encaissées jusqu'au 31 mars 2026 ont été comptabilisées en produits à recevoir à la clôture de l'exercice.

Les contributions supplémentaires volontaires sont quant à elles comptabilisées en produits lors de la décision de financement des actions de formation professionnelle. Ainsi, la collecte versée au 31 décembre 2025 mais ne couvrant pas une action de formation comptabilisée en charge sur l'exercice 2025, est enregistrée en produit constaté d'avance lors de l'arrêté des comptes.

4.2.2.3 Règles de rattachement des fonds attribués par France compétences

Les fonds attribués par France Compétences constituent un produit de l'exercice au titre duquel ils ont été collectés auprès des employeurs.

A compter de l'exercice 2022 France compétences affecte chaque année, le produit des contributions des employeurs qui lui sont versées au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'Alternance, de la contribution supplémentaire à l'apprentissage et de la contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée, déduction faites du versement de l'Etat d'une dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi mais également de la part des ressources dédiées au financement de la mise en œuvre des missions de France compétences

La dotation définitive pour le financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés, notifiée le 3 décembre 2025, s'élève à 18 920 881€ au titre de 2025 (18 921 775 € en 2024).

Pour le financement des dépenses des actions de l'Alternance au titre de 2025, la dotation définitive, notifiée à la même date, est de 92 739 307€. (92 743 874 € en 2024).

Les fonds attribués du fait de l'application d'un mécanisme de péréquation constituent également des produits de l'exercice au titre duquel les dépenses ouvrant droit à ces fonds ont été comptabilisés par l'Opco.

Conformément à la LC n°05-2024 du 26 juillet 2024, France Compétences a notifié le 23 avril 2026 à Uniformation l'ajustement de la dotation en fonds de péréquation interbranches au titre de l'année 2025 aboutissant à une dotation d'un montant de 92 568 552€ (135 914 460€ en 2024).

4.2.2.4 Autres créances et provisions pour dépréciation

Le solde de la créance totale de 1 575 K€ liée à une fraude sur l'agrément du CIF-CDD constatée en 2009, ainsi que la provision pour dépréciation rattachée ont été transférés sur la section financière Alternance en 2022.

Au cours de l'exercice 2025, il a été remboursé sur la créance la somme de 7 K€. Le solde de cette créance, ainsi que la provision pour dépréciation rattachée, sont de 1 215 K€ au 31.12.25.

4.2.2.5 Règles de détermination des subventions à recevoir

Conformément au règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par arrêté au Journal officiel du 30 décembre 2018.

Les produits sont constatés en totalité dès la signature de la convention. La part non consommée est passée en produits constatés d'avance.

Les aides financières prévues dans le cadre des conventions conclues entre l'Opco et les organismes financeurs (FSE, DREETS, Conseils régionaux, Conseils généraux, DGEFP, CNSA, France travail...) sont rapportées en produit en fonction des réalisations des actions de formation sur l'exercice, et selon les caractéristiques spécifiques à chaque convention de financement.

4.2.3 Dettes

4.2.3.1 Règles générales

La réalisation de l'ensemble des dettes est à moins d'un an, à l'exception des charges à payer sur engagements de financement de formation.

4.2.3.2 Règles de rattachement des dépenses de formation

Conformément au règlement 2019-03 relatif au plan comptable des organismes paritaires de la formation professionnelle, les Engagements de financement de formation (EFF) relatifs à des actions de formation sont comptabilisés en charge lors de la décision de financement de ces actions. Le montant de l'engagement tient compte des annulations probables des actions de formation.

À la clôture, les engagements tenant compte des annulations probables non décaissées sont comptabilisés en charges à payer sur EFF.

Les taux d'annulation retenus sont les suivants :

- PDC -50 : taux moyen de 22 % tous modes de financement confondus.
Le taux d'annulation est déterminé depuis 2022, d'un point de vue global, en prenant compte de l'ensemble des typologies de dossiers la constituant, sans déterminer plusieurs taux différenciés au sein du PDC
- Plan conventionnel : taux moyen de 27,09 % tous modes de financement confondus.
Concernant la section financière Conventionnelle, un taux d'annulation est déterminé par mode de financement. Le taux d'annulation moyen, tous modes de financement confondus, est de 27,09% pour 2025 (27,61% en 2024).
- Alternance : taux moyen de 22.69 %
(Contrat de professionnalisation : 31,03%, Contrat d'apprentissage : 21,80 % et Pro A : 21 %)
La section financière Alternance présentant des typologies de dossiers différents, les taux sont calculés de manière différenciée, pour 2025 le taux est de 31,03% pour les contrats de professionnalisation (contre 27,50% en 2024), 21,8% pour les contrats d'apprentissage (idem qu'en 2024) et à 21% pour les dossiers ProA (idem qu'en 2024).
- Volontaire : 0 %
Les engagements 2025 sur le volontaire ne concernent que des dossiers cofinancés dont la CAP EFF a été constatée à hauteur des engagements nets de l'année.

4.2.4 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

4.2.4.1 Provision pour engagement retraite

La provision des engagements de retraite est de 1 995 K€ au 31 décembre 2025, avec une dotation de 164 K€. Le montant des engagements est calculé selon la méthode rétrospective prorata temporis.

Les engagements de retraite sont évalués à la clôture de l'exercice salarié par salarié, dans l'hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié.

L'estimation actuelle des engagements de retraite est fonction des paramètres suivants :

- de l'indemnité qui est égale au 1/6 de mois par année de présence, avec un minimum de 2 mois et un maximum de 6 mois (art. 19 de l'accord d'entreprise)
- du nombre d'années restant à courir jusqu'à l'âge de la retraite (fixé à 64 ans)
- du taux de turnover, fixé à 6,11 % et du taux d'actualisation de 3.5%.
- de la probabilité de présence d'un salarié dans l'entreprise à l'âge de la retraite (turnover) et de la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite.

4.2.4.2 Autres provisions pour risques et charges

Néant

4.2.5 Trésorerie et placements

4.2.5.1 Règles générales d'évaluation

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

À la clôture des comptes, si la valeur actuelle (valeur liquidative) est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est alors constituée du montant de la différence.

La valeur comptable des VMP cédées est valorisée selon la méthode du « Premier entré, premier sorti ».

4.2.5.2 Règles applicables aux Opco sur les placements

Les ressources des Opco doivent être conservées en numéraire, soit déposées à vue, soit placées à court terme (art. R6332-37 du code du Travail).

Les placements effectués en 2025 ont dégagé des produits financiers à hauteur de 2 846 K€.

Il a été constaté un impôt sur les sociétés de 285 K€ sur les produits financiers des comptes sur livrets et comptes à terme réalisés sur l'ensemble des dispositifs de l'exercice 2025.

4.2.5.3 Règles relatives aux excédents financiers

Conformément à l'Article R6332-27 du code du travail, modifié par le décret n°2025-558 du 21 juin 2025 - art.1, les fonds propres de chaque section comptable dédiée à l'alternance ou au plan de développement des compétences ne peuvent excéder, au 31 décembre de l'année, dix pour cent des produits de formation comptabilisés sur chaque section au cours de l'exercice. Pour l'année 2025, ce taux est fixé à quinze pour cent.

Les disponibilités dont un opérateur de compétences peut disposer à cette même date au titre de ces actions ne peuvent excéder le tiers des charges comptabilisées au cours du dernier exercice clos, déduction faite des dotations aux amortissements et des provisions autres que celles relatives à un contentieux engagé avec un organisme de formation.

Le calcul des disponibilités excédentaires du Plan de développement des compétences au 31 décembre 2025 et de l'alternance ne fait pas apparaître d'excédent de trésorerie.

4.2.6 Frais de fonctionnement

4.2.6.1 Plafonnement des frais de fonctionnement

Les frais de gestion, d'information et de missions sont constitués par :

- les frais de collecte des contributions,
- les frais de gestion administrative relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers de formation,
- les remboursements de frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme,
- l'accompagnement des branches professionnelles pour le développement de l'alternance et la mise en œuvre des conventions cadre de coopération,
- l'appui technique aux branches dans la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, dépenses destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications,
- L'ingénierie de certification professionnelle et frais d'études ou de recherches intéressant la formation,
- L'information conseil pilotage de projets et service de proximité aux entreprises,
- Le contrôle de la qualité des formations financées.

Le plafonnement des frais de fonctionnement est défini par la Convention d'objectifs et de moyens (COM) signée avec l'État et par ses avenants.

Au titre de l'exercice 2025, la **COM avait fixé les attendus** suivants :

- Un montant maximal de frais de gestion de 4,01% des fonds gérés, soit au plus 15.799.121 € (article 5-1).
- Un plafond de frais d'information et de mission de 20.913.879 € (article 5-2).
- Un plafond global des frais de fonctionnement à 36.713.000 € (article 5-3).

4.2.6.2 Ventilation analytique

Les modalités retenues pour la ventilation des frais de fonctionnement sur les rubriques de la COM sont les suivantes :

- la répartition analytique a été déterminée sur la base de l'analyse de l'activité de chaque service d'Uniformation, rattaché à chaque catégorie de la COM.
- les charges de structure propres à une catégorie de la COM sont directement rattachées à cette dernière.
- les charges communes sont affectées au poids des charges propres de chaque catégorie COM.

Ventilation des coûts directs et indirects des sections légales :

		COUTS DIRECTS ET INDIRECTS						
2025	Poids des charges	Achats et Services Extérieurs	Impôts et Taxes	Charges de personnel	Autres charges nettes de fonctionnement	Dotations amortissements et provisions	TOTAL	Poids des fonds gérés
TOTAL COMPTE DE RESULTAT A REPARTIR		11 950 290	2 289 339	20 022 773	-119 341	1 093 446	35 236 507	357 288 572
PART OPCO HORS CPF		11 950 290	2 289 339	20 022 773	-119 341	1 093 446	35 236 507	
Frais de collecte	2,65%	317 136	60 754	531 363	-3 167	29 018	935 104	0,26%
Frais de gestion administrative relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers de formation	37,90%	4 529 102	867 648	7 588 533	-45 230	414 411	13 354 463	3,74%
Remboursement des frais de déplacement, de séjour et de restauration engagés par les personnes qui siègent au sein des organes de direction de l'organisme	0,48%	56 868	10 894	95 283	-568	5 203	167 682	0,04%
Sous-total Frais de gestion	41,03%	4 903 106	939 297	8 215 179	-48 965	448 632	14 457 249	4,04%
Accompagnement des branches pour le développement de l'alternance et la mise en œuvre des conventions cadre de coopération	8,78%	1 049 109	200 380	1 757 787	-10 477	95 993	3 093 392	0,87%
Appui technique aux branches dans la détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage et de professionnalisation	3,31%	395 719	75 809	663 030	-3 952	36 208	1 166 814	0,33%
Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications dépenses destinées à mesurer l'évolution quantitative et qualitative des emplois et des qualifications	5,70%	681 256	130 509	1 141 447	-6 803	62 335	2 008 743	0,56%
Ingénierie de certification professionnelle et frais d'études ou de recherches intéressant la formation	6,34%	757 755	145 165	1 269 623	-7 567	69 334	2 234 309	0,63%
Information-conseil, pilotage de projet et service de proximité aux entreprises	33,09%	3 954 340	757 540	6 625 516	-39 490	361 820	11 659 726	3,26%
Contrôle de la qualité des formations dispensées.	1,75%	209 006	40 040	350 190	-2 087	19 124	616 272	0,17%
Sous-total Frais de mission	58,97%	7 047 185	1 350 042	11 807 594	-70 377	644 814	20 779 258	5,82%
TOTAL GENERAL OPCO	100%	11 950 290	2 289 339	20 022 773	-119 341	1 093 446	35 236 507	9,86%

4.2.6.3 Répartition des frais de fonctionnement dans les sections financières

2025	Fonds gérés	PDC -50	Alternance	V. Conventionnels	V. Volontaires
Fonds gérés (dotations + VS)	357 288 572	18 920 881	185 388 370	132 359 349	20 619 972
Taux de frais de gestion	4,04%	3,61%	4,00%	4,34%	3,00%
Taux de frais de mission	5,82%	4,87%	6,28%	5,75%	3,00%
Taux Global	9,86%	8,48%	10,27%	10,09%	6,00%
Frais de gestion	14 457 249	683 044	7 410 742	5 744 864	618 599
Frais de Mission	20 779 258	921 447	11 634 585	7 604 627	618 599
Total des frais	35 236 507	1 604 491	19 045 327	13 349 491	1 237 198

S'agissant de la **section financière dédiée à l'alternance**, Il est rappelé que l'État a imposé que les frais de fonctionnement imputés par Uniformation sur cette section ne dépassent pas, pour chacun des 3 exercices couverts par la COM 2023-25 le montant fixe de 19.274.885 €. La section financière alternance est imputée d'un montant légèrement inférieur à celui porté par la COM, et présente un réalisé à hauteur 19.045.327 €

S'agissant de la **section financière dédiée au plan de développement des compétences des entreprises de moins 50 salariés**, les frais imputés se retrouvent ajustés au regard du montant de la dotation réelle 2025 et à cette disponibilité financière, approchant le montant autorisé par avenant à la COM 2025 (1.601 k€). Ce sont alors 1.604 k€ qui sont affectés aux frais de fonctionnement de la section PDC-50.

Enfin, la **section financière dédiée aux contributions conventionnelles** supporte par construction le solde des frais de fonctionnement qui n'ont pas trouvé à s'imputer sur les autres sections financières et, en particulier, les dépenses (relatives notamment à la réalisation d'études et observations et aux diagnostics d'entreprises) spécifiquement décidées par les branches professionnelles à partir des enveloppes de fonds conventionnels mises à leur disposition par le Conseil d'administration, et ayant la nature comptable de frais de fonctionnement. Chacune de ces dépenses est imputée au compte mutualisé de la branche qui est à son initiative. Au titre de 2025, le montant s'élève à 949.838 €.

S'agissant de la **section financière dédiée aux contributions volontaires**, au titre des frais de fonctionnement de l'Opco, il est prélevé, dès le premier euro versé, 6 % sur tous les versements relatifs à une contribution supplémentaire volontaire. Le montant ainsi calculé (prélevé à chaque versement) se décompose d'une part, au titre des frais de fonctionnement calculés sur les fonds gérés comptabilisés sur la section financière Volontaire, et d'autre part, au titre du solde alors affecté au report à nouveau : Montant prélevé (6% des versements) - Montant affecté au frais de fonctionnement = Solde affecté au RAN de l'exercice.

4.2.7 Section « moyens communs »

Conformément à la réglementation il est présenté pour la section « moyens communs », un bilan et un compte de résultat de fonctionnement (Unigestion).

Les immobilisations, ainsi que les actifs et passifs de cette section sont répartis à la clôture de l'exercice entre toutes les sections financières au poids des frais de fonctionnement.

L'affectation dans les dispositifs, des actifs et passifs de la section « moyens communs » se fait via des comptes de liaison investissements, comptes de liaison moyens communs (dettes et créances), et compte de liaisons entre dispositifs (trésorerie).

5. Informations complémentaires relatives au bilan et au compte de résultat

5.1 Mouvement des postes de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles	VALEURS BRUTES				
	Situation au 31/12/2024	Acquisitions	diminutions		Situation au 31/12/2025
		Par acquisitions & virt de poste à poste	Par virt de poste à poste	Par cessions ou mise hors service	
Etudes - Alfa - Cfmi (conception & suivi)	670 522,98	0,00	0,00	0,00	670 522,98
Logiciels	17 626 707,06	0,00	0,00	0,00	17 626 707,06
Logiciel OCTA	382 605,79	0,00	0,00	0,00	382 605,79
Total - I	18 679 835,83	0,00	0,00	0,00	18 679 835,83

Immobilisations corporelles	VALEURS BRUTES				
	Situation au 31/12/2024	Acquisitions	diminutions		Situation au 31/12/2025
		Par acquisitions & virt de poste à poste	Par virt de poste à poste	Par cessions ou mise hors service	
Terrains	4 573 470,52		0,00	0,00	4 573 470,52
Constructions	15 231 377,39		0,00	0,00	15 231 377,39
Agencements Installations	7 474 471,76	96 344,25	0,00	0,00	7 570 816,01
Mobiliers et Matériels de Bureau	1 830 085,76	30 247,27	0,00	0,00	1 860 333,03
Matériels Informatique	5 435 406,24	198 507,96	0,00	4 680,00	5 629 234,20
Matériel Divers	449 132,56		0,00	0,00	449 132,56
Total - II	34 993 944,23	325 099,48	0,00	4 680,00	35 314 363,71
TOTAL - I + II	53 673 780,06	325 099,48	0,00	4 680,00	53 994 199,54

Immobilisations en cours	VALEURS BRUTES				
	Situation au 31/12/2024	Acquisitions	Diminutions		Situation au 31/12/2025
		Par acquisitions & virt de poste à poste	Par virt de poste à poste	Par cessions ou mise hors service	
acomptes sur immos en cours	0,00			0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Immobilisations financières	VALEURS BRUTES			
	Situation au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2025
- Titres de Participation	5 015,25	0,00	0,00	5 015,25
Total - I	5 015,25	0,00	0,00	5 015,25
- Dépôts et Cautionnements	40 615,89	667,71	625,73	40 657,87
Total - II	40 615,89	667,71	625,73	40 657,87
TOTAL - I + II	45 631,14	667,71	625,73	45 673,12

5.2 Amortissements et dépréciations

Immobilisations incorporelles	AMORTISSEMENTS				
	Situation au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions		Situation au 31/12/2025
			Par virt de poste à poste	Par cessions ou mise hors service	
Etudes - Alfa - Cfmi (conception & su	670 522,98	0,00	0,00	0,00	670 522,98
Logiciels	16 859 214,35	298 473,32	0,00	0,00	17 157 687,67
Logiciels OCTA	382 605,79	0,00	0,00	0,00	382 605,79
Total - I	17 912 343,12	298 473,32	0,00	0,00	18 210 816,44

Immobilisations corporelles	AMORTISSEMENTS				
	Situation au 31/12/2024	Augmentations	Diminutions		Situation au 31/12/2025
			Par virt de poste à poste	Par cessions ou mise hors service	
Constructions	7 809 410,28	361 182,48	0,00	0,00	8 170 592,76
Agencements Installations	6 310 444,41	358 169,14	0,00	0,00	6 668 613,55
Mobiliers et Matériels de Bureau	1 715 944,68	42 790,89	0,00	0,00	1 758 735,57
Matériels Informatique	4 843 141,30	438 968,86	0,00	4 173,00	5 277 937,16
Matériel Divers	449 132,56		0,00	0,00	449 132,56
Total - II	21 128 073,23	1 201 111,37	0,00	4 173,00	22 325 011,60
TOTAL - I + II	39 040 416,35	1 499 584,69	0,00	4 173,00	40 535 828,04

5.3 Transferts de fonds propres entre sections financières

5.3.1 Section financière Compte personnel de formation

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Caisse des dépôts et consignment a l'exclusivité de la prise en charge de tout nouvel engagement au titre du CPF. Conformément au décret n° 2020-1739 du 29 décembre 2020, les fonds propres de la section financière dédiée au CPF, sous déduction de l'estimation du cumul des frais de gestion à exposer jusqu'à l'extinction de toutes actions de formation, ont été transférés au 31.12.20 à la section financière dédiée à l'Alternance pour un montant de 20 914 K€.

Le solde du report à nouveau s'élève à 4 706 K€ et a été transféré à la section financière dédiée à l'Alternance à la clôture 2025, le versement a été effectué en décembre 2025.

5.3.2 Section financière dédiée aux contributions volontaires spécifiques

La création de la section financière spécifique en réponse à la gestion des actions de formation dans le cadre des contrats de professionnalisation et de ProA pour les entités RGSS-EPA, conformément à la demande de la DGEFP dans son courrier en date du 16 août 2022, permet de flécher spécifiquement les fonds cotisés par les entités concernées.

Les montants nets de l'année engagés dans le cadre de ces contrats au sein de la section alternance, déduction faite des recyclages sur années antérieures sont versés de cette section spécifique vers la section alternance, soit 340 K€ en 2025. Le solde des contributions, net des frais de fonctionnement, constaté après déduction des montants engagés sur l'alternance dans le cadre de ces contrats, est comptabilisé en produit constaté d'avance.

5.4 État des provisions

5.4.1 Provisions pour charges

Provisions pour charges	Situation au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Situation au 31/12/2025
Provision pour retraite	1 830 975,00	163 739,00	0,00	1 994 714,00
Provisions / Charges de Gestion	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov.Charges exploit. Unigestion	1 830 975,00	163 739,00	0,00	1 994 714,00
Prov. Charges form. PDC -50 salariés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prov. Charges Form. Plan conventionnel	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 830 975,00	163 739,00	0,00	1 994 714,00

5.5 État des dettes

5.5.1 État des dettes financières

Dettes financières	Montant	Degré d'exigibilité	
	BRUT	A Moins d'un an	A plus d'un an
Crédit coopératif - Unigestion	10 621 036,36	10 621 036,36	
Crédit coopératif - Unif CB	319,68	319,68	
Total Unigestion	10 621 356,04	10 621 356,04	
TOTAL	10 621 356,04	10 621 356,04	

5.5.2 État des dettes d'exploitation

Dettes d'exploitation	Montant BRUT	Degré d'exigibilité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
- Adhérents - Reversement	135 866,71	135 866,71	
- collecte perçue d'avance conv	248 723,56	248 723,56	
- Actions Formation - Charges à Payer conv	9 140 285,22	9 140 285,22	
Total - Adhérents et comptes rattachés - Plan conv	9 524 875,49	9 524 875,49	0,00
Total - Adhérents et comptes rattachés	9 524 875,49	9 524 875,49	0,00
- Fournisseurs de frais généraux créditeurs	1 465 239,07	1 465 239,07	
- Fournisseurs Factures non parvenues	206 264,63	206 264,63	
Total Fournisseurs Unigestion (1)	1 671 503,70	1 671 503,70	0,00
Total - Fournisseurs	1 671 503,70	1 671 503,70	0,00
- Subventions (Régions) Plan légal11/49	86 462,11	86 462,11	
Total - Transferts & Excédents DPC -50 salariés	86 462,11	86 462,11	0,00
Total - Transferts & Excédents	86 462,11	86 462,11	0,00
- Tiers Administrateurs	3 547,80	3 547,80	
- Tiers Salariés	870,25	870,25	
- Tiers Location de salles	27,60	27,60	
- adh, reversement collecte CPN	3 520,00	3 520,00	
- débiteurs -credteurs divers FG opco		0,00	
- Débiteurs divers (cpnef)	3 306 982,43	3 306 982,43	
- collectes virements a traiter	1 082 484,44	1 082 484,44	
- CUFPA à reverser	1 759 221,92	1 759 221,92	
- Compte d'attente transit décaissement	1 272 993,20	1 272 993,20	
- transit décaissement virements non identifiable -1an	45 577,49	45 577,49	
- Débiteurs/créditeurs divers - REVA	4 531 423,32	4 531 423,32	
- Collectes perçues d'avance CPN	39 330,00	39 330,00	
Total - Autres dettes Unigestion (1)	12 045 978,45	12 045 978,45	0,00
- Débiteurs divers	44 391,00	44 391,00	
Total - Autres Dettes DPC -50 salariés	44 391,00	44 391,00	0,00
- Débiteurs divers	0,00	0,00	
Total - Autres Dettes - conventionnel	0,00	0,00	0,00
- Transfert fonds mutualisés	293 350,72	293 350,72	
- débiteurs -credteurs divers FG opco	117 198,33	117 198,33	
Total - Autres Dettes - Volontaire	410 549,05	410 549,05	0,00
- débiteurs -credteurs divers FG opco	1 376 687,00	1 376 687,00	
Total - Autres Dettes - Alternance	1 376 687,00	1 376 687,00	0,00
Total - Autres dettes	13 877 605,50	13 877 605,50	0,00
Total - Dettes d'exploitation	25 160 446,80	25 160 446,80	0,00

5.5.3 État des dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et Sociales	Montant BRUT	Degré d'exigibilité	
		A Moins d'un an	A plus d'un an
- Acomptes sur salaires	3 160,43	3 160,43	
- Personnels, opposition Unigestion	5 675,57	5 675,57	
- comité d'entreprise - CAP	648,65	648,65	
- Provisions salaires	1 117 692,05	1 117 692,05	
- Dettes provisionnées pour congé payés	1 961 332,16	1 961 332,16	
- Dettes provisionnées C.E.T.	1 343 505,42	1 343 505,42	
- Dettes provisionnées indemnité 10% précarité CDD	194 015,15	194 015,15	
- Autres charges à payer	260 000,00	260 000,00	
- Organismes sociaux	1 449 030,89	1 449 030,89	
- Organismes sociaux Charges à payer	780 456,98	780 456,98	
- Provisions Charges sur Congés payés	1 117 959,35	1 117 959,35	
- Provisions Charges sur CET	765 798,06	765 798,06	
- Provisions Charges sur indemnité 10% précarité CDD	110 588,64	110 588,64	
- Indemnités Journalières sécurité sociale	6 277,58	6 277,58	
- Etat : Prélèvement à la source	89 136,00	89 136,00	
- Etat : Impôts sur les sociétés	1 457,81	1 457,81	
- Etat : Taxe sur les salaires	196 438,00	196 438,00	
Total dettes fiscales et sociales - Unigestion (1)	9 403 172,74	9 403 172,74	0,00
- Etat - Impôts sur les sociétés - Plan conv	480 227,74	480 227,74	
Total dettes fiscales et sociales - Plan conventionnel	480 227,74	480 227,74	0,00
- Etat - Impôts sur les sociétés - Plan vol	11 472,22	11 472,22	
Total dettes fiscales et sociales - Plan volontaire	11 472,22	11 472,22	0,00
TOTAL Dettes fiscales et sociales	9 894 872,70	9 894 872,70	0,00

5.5.4 État des charges à payer EFF

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	121 010 807,83	87 955 549,76	327 388 146,84	0,00	536 354 504,43
Engagements & compléments	192 901,30	135 130,54	1 547 463,93	418 878 020,32	420 753 516,09
TOTAL I	121 203 709,13	88 090 680,30	328 935 610,77	418 878 020,32	957 108 020,52
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	9 999 564,95	31 650 675,24	184 593 794,04	120 022 309,72	346 266 343,95
Annulations de l'exercice N	27 587 803,25	10 358 147,80	37 163 891,83	24 999 821,69	100 109 664,57
TOTAL II	37 587 368,20	42 008 823,04	221 757 685,87	145 022 131,41	446 376 008,52
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	83 616 340,93	46 081 857,26	107 177 924,90	273 855 888,91	510 732 012,00

Charges à payer EFF	Situation au 01-01-2025	CAP EFF / Engagement 2025	CAP EFF Engagement complémentaires	Extourne CAP	Montant BRUT	Degré d'exigibilité	
						A Moins d'un an	A plus d'un an
CAP EFF PDC -50 salariés	5 303 322,74	5 936 571,34	668 812,86	5 303 322,74	6 605 384,20	6 530 428,43	74 955,77
CAP EFF Plan conventionnel	82 219 803,66	64 353 597,41	12 238 769,20	82 219 803,66	76 592 366,61	73 529 472,45	3 062 894,16
CAP EFF Plan volontaire	16 601,81	23 625,79	5 208,17	16 601,81	28 833,96	28 833,96	0,00
CAP EFF Alternance	210 573 036,59	126 503 770,79	53 355 627,57	210 573 036,58	179 859 398,37	147 427 762,57	32 431 635,80
CAP EFF CPF	57 783,45	0,00	0,00	57 783,45	0,00	0,00	0,00
TOTAL	298 170 548,25	196 817 565,33	66 268 417,80	298 170 548,24	263 085 983,14	227 516 497,41	35 569 485,73

5.5.5 État des produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant 2025	Degré d'exigibilité	
		A Moins d'un an	A plus d'un an
PCA - unigestion	5 062,79	5 062,79	
TOTAL	5 062,79	5 062,79	0,00
PCA - subvention unigestion	1 046 403,94	1 046 403,94	
PCA - Subventions PDC -50 salariés	0,00	0,00	0,00
PCA - Subventions Plan conventionnel	877 987,81	877 987,81	
PCA - Subventions Plan volontaire	0,00	0,00	
PCA - Subventions Alternance	0,00	0,00	
TOTAL	1 924 391,75	1 924 391,75	0,00
PCA - collecte volontaire	13 834 027,09	13 834 027,09	
TOTAL	13 834 027,09	13 834 027,09	0,00
TOTAL	15 763 481,63	15 763 481,63	0,00

5.6 Actif circulant

5.6.1 État des créances

Créances	Montant BRUT	Degré de liquidité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
- Adhérents - Collecte à Recevoir - Plan conventionnel	93 444 014,92	93 444 014,92	
Total Adhérents & comptes rattachés - Plan conventionnel	93 444 014,92	93 444 014,92	0,00
- Adhérents - Collecte à recevoir - Alternance	14 035,00	14 035,00	
Total Adhérents & comptes rattachés - Alternance	14 035,00	14 035,00	0,00
Total Adhérents & comptes rattachés	93 458 049,92	93 458 049,92	0,00
- Etat plan légal -11	0,00	0,00	
Total - Etat - PDC -50 salariés	0,00	0,00	0,00
Total Etat	0,00	0,00	0,00

Créances	Montant BRUT	Degré de liquidité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
- Subventions à Recevoir - Etat - Unigestion	410 941,12	410 941,12	
- Subventions à Recevoir - Etudes, observatoires, diagnostics - U	667 771,07	667 771,07	
- Subventions à Recevoir - Régions - Unigestion	6 188 624,84	6 188 624,84	
Total Transferts et attributions - Unigestion (1)	7 267 337,03	7 267 337,03	0,00
- Subventions à recevoir - REGIONS - Conv	55 780 530,30	55 780 530,30	
Total Transferts et attributions - Plan conventionnel	55 780 530,30	55 780 530,30	0,00
- Subventions à recevoir - Alternance	6 305 490,04	6 305 490,04	
Total Transferts et attributions - Alternance	6 305 490,04	6 305 490,04	0,00
Total Transferts et attributions	69 353 357,37	69 353 357,37	0,00

Créances	Montant BRUT	Degré de liquidité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
- Fournisseurs de frais généraux débiteurs	17 753,73	17 753,73	
- Fournisseurs, avances	2 317,13	2 317,13	
- Formations via l'OPCA Uniformation	2 140,95	2 140,95	
- Formations budget entreprise	3 089,31	3 089,31	
- Autres produits à recevoir	156 017,52	156 017,52	
- Adh. Collecte à recevoir CPN HLS	1 336 595,83	1 336 595,83	
- collectes virements a traiter	14 357,00	14 357,00	
- rémunérations des salaires	1 713,37	1 713,37	
- Variation Ind.Journ.Séc.Soc./Bull.paie N+1	18 497,08	18 497,08	
- Indemnités Journalières à Recevoir	543,19	543,19	
- divers personnel à Recevoir	28 364,24	28 364,24	
- compte d'attente frais de gestion	447 118,57	447 118,57	
Total - Autres Créances Unigestion (1)	2 028 507,92	2 028 507,92	0,00
- au titre de la péréquation	5 856 080,00	5 856 080,00	
- autres créances	493,50	493,50	
Total - Autres Créances PDC-50	5 856 573,50	5 856 573,50	0,00
- compte d'attente frais de gestion	1 091 157,76	1 091 157,76	
Total - Autres Créances conventionnel	1 091 157,76	1 091 157,76	0,00
- au titre de la péréquation et de la dotation	166 479 433,57	166 479 433,57	
- transfert de fonds mutualisés	293 350,72	293 350,72	
Total - Autres Créances Alternance	166 772 784,29	166 772 784,29	0,00
Total - Autres Créances	175 749 023,47	175 749 023,47	0,00

Au 31 décembre 2025, France Compétences nous a versé un total de 325 175 K€ sur des fonds de péréquation cumulés depuis 2021 de 481 511 K€.

péréquation alternance	2021	2022	2023	2024	2025	total
fonds de péréquation notifiée	57 166 326	121 301 958	74 560 175	135 914 459	92 568 552	481 511 471
versement 2023	57 166 326	35 280 885				92 447 211
versement 2024		86 021 073	33 175 753			119 196 826
versement 2025			41 384 422	72 146 732		113 531 154
solde	0	0	0	63 767 727	92 568 552	156 336 280

5.6.2 Trésorerie

Disponibilités	Montant
Crédit coopératif - CET	1 850 344,04
Banque Populaire - Unigestion	461 477,14
LCL - Unigestion	1 134,75
Crédit coopératif - Transit	814 468,74
Crédit coopératif - Transit légal	1 420 733,45
Crédit coopératif - Transit TA CSA	374 421,34
Crédit coopératif - Transit décaissement	1 252 596,86
Crédit coopératif - CPNEF	339 930,43
Crédit coopératif - CFESS COOPERATIVES	223 846,81
Crédit coopératif - CFESS PARIT. COOP.	80,36
Crédit coopératif - CFESS ESH	899 876,77
Crédit coopératif - CFESS OPHS (UES-USH)	43 574,58
Crédit coopératif - OPAC 75	19 993,69
Crédit coopératif - CPN ALISFA	242 156,41
Crédit coopératif - CFESS OPH	467 863,43
Crédit coopératif - CPN PARIT. ALISFA	94 846,93
Crédit coopératif - CPN PARIT. CAUE	1 865,62
Crédit coopératif - REVA	4 524 008,32
Caisse	1 367,88
Régies d'avances	54 959,00
Total Unigestion (1)	13 089 546,55
Crédit coopératif - Plan 11 à 49	1 446 791,30
Total PDC -50 salariés	1 446 791,30
Crédit coopératif - Plan conventionnel	7 922 690,05
Caisse d'Epargne - plan conventionnel	408 309,04
Banque Populaire - plan conventionnel	416 347,83
CCM - plan conventionnel	3 818,63
Total Plan conventionnel	8 751 165,55
Crédit coopératif - Plan volontaire	15 569 390,81
Crédit coopératif - Plan volontaire spécifique	684 332,52
Total Plan volontaire	16 253 723,33
Crédit coopératif - Professionnalisation	8 143 760,79
Total Alternance	8 143 760,79
Total Disponibilités	47 684 987,52

TITRES		Banques	Nbre de titres	Valeur d'acquisition	Evaluation au 31/12/2025	+/- Value Latente	+/- Value constatée Latente
Cpte Livret	Autres	Caisse d'Epargne		0,00	0,00	0,00	
Total unigestion			0	0,00	0,00	0,00	0,00
parts sociales crédit coopératif	Autres	Crédit coopératif	0	91,50	91,50	0,00	
Cpte à Terme	Autres	Banque Populaire	0	0,00	0,00	0,00	
Cpte livret sociétaire	Autres	Banque Populaire	0	0,00	0,00	0,00	
Intérêts cpte à terme et cpte livret	Autres	Banque Populaire	0	0,00	0,00	0,00	
Total PDC -50 salariés			0	91,50	91,50	0,00	0,00
Cpte à Terme	Autres	Crédit coopératif	0	0,00	0,00	0,00	
Cpte à Terme	Autres	Banque Populaire		32 000 000,00	32 000 000,00	0,00	
Cpte à Terme	Autres	Caisse d'Epargne	0	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	
Compte sur Livret	Autres	CMM	0	5 119,52	5 119,52	0,00	
Cpte à Terme	Autres	CMM	0	30 510 464,00	30 510 464,00	0,00	
Intérêts cpte à terme	Autres	Crédit coopératif	0	0,00	0,00	0,00	
Intérêts cpte à terme	Autres	Banque Populaire	0	84 777,75	84 777,75	0,00	
Intérêts cpte à terme	Autres	Caisse d'Epargne	0	125 848,77	125 848,77	0,00	
Intérêts cpte à terme	Autres	CMM	0	137 360,07	137 360,07	0,00	
Total Plan conventionnel			0	72 863 570,11	72 863 570,11	0,00	0,00
parts sociales crédit coopératif	Autres	Crédit coopératif	0	15,25	15,25	0,00	
Cpte Livret	Autres	Caisse d'Epargne		0,00	0,00	0,00	
Total Alternance			0	15,25	15,25	0,00	0,00
TOTAL Valeurs Mobilières de Placement			0	72 863 676,86	72 863 676,86	0,00	0,00

5.6.3 Charges constatées d'avance

Charges Constatées d'avances	Montant BRUT	Degré de liquidité	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Charges constatées d'avance - Unigestion	898 755,54	714 818,49	183 937,05
Total - Charges Constatées d'avances	898 755,54	714 818,49	183 937,05

5.7 Tableau de variation des fonds propres

FONDS PROPRES	Situation au 31/12/2024	Résultat	Situation au 31/12/2025
PDC -50	2 070 022,47	-1 502 803,48	567 218,99
Plan conventionnel	150 045 203,84	-5 590 222,85	144 454 980,99
Plan volontaire	1 851 889,40	116 951,61	1 968 841,01
Alternance	0,00	0,00	0,00
CPF	4 699 755,46	-4 699 755,46	0,00
TOTAL - Fonds propres	158 666 871,17	-11 675 830,18	146 991 040,99

Ressources et emplois de la section financière dédiée au PDC- 50 salariés en 2025

PDC -50 Salariés en K€	Montant
Collecte brute	0
Dotation France compétence	18 921
Frais de gestion	-1 604
Fonds propres au 01/01/2025	2 070
Transfert de Fonds mutualisés	
Subventions (cofinancements Régions,etat, pole emploi..)	0
produits / charges divers	63
Total ressources 2025	19 449
Charges de formation	-18 882
Total charges de formation 2025	-18 882
Total Fonds propres au 31/12/2025	567

Ressources et emplois de la section financière dédiée à l'alternance en 2025

Ressources et emplois de la section financière dédiée à l'ALTERNANCE en 2025

ALTERNANCE en K€	Montant
Collecte brute	81
Dotation France compétence	92 739
Frais de gestion	-19 045
Fonds propres au 01/01/2025	0
Péréquation France Compétences	92 569
transfert de Fonds mutualisés	10 323
Subventions (CNSA, cofinancements Régions...)	-1 696
produits / charges divers	116
Total ressources 2025	175 086
Charges de formation	-175 086
Total charges de formation 2025	-175 086
Total Fonds propres au 31/12/2025	0

Ressources et emplois de la section
financière dédiée aux contributions
conventionnelles en 2025

solde des FM au 31/12/2025 CONVENTIONNEL en K€	Total
Collecte brute	132 359
frais de gestion	-13 349
Fonds propres au 01/01/2025	150 045
Subventions (Cnsa, fse,...)	59 030
Placements Financiers et produits divers nets	2 897
Total ressources 2025	330 982
Budget & MIAS	-35 604
Enveloppes Aides Financières (DAF)	-102 644
Charges Divers & provisions	-48 660
Actions Collectives (ACN & ACT) et Projets Qualifiés (PQ)	381
Transfert OPCO	0
Total charges de formation 2025	-186 527
Total Fonds propres au 31/12/2025	144 455
report budget 2025	0
fonds réservés 2025	31 778
Réserves fonds de roulement au 01/01/2025	5 370
Solde des fonds mutualisés du conventionnel au 31/12/2025	107 308

BRANCHES	FONDS MUTUALISES
AIDE A DOMICILE	33 991
ALISFA	14 720
Familles Rurales	1 606
ECLAT	11 319
HLA (FSJT/SOLIHA)	866
TSF	742
ESH	1 780
OPCHS-OPH	1 873
OPCHS-COOP	160
RQ	2 115
Mutualité	6 156
RGSS	3 404
MLPAIO	5 826
ACI	13 096
TOTAL BRANCHES	97 654
Fonds gérés en extinction	215
GOEES	673
Fonds conventionnels résiduels	8 766
TOTAL FONDS MUTUALISES CONVENTIONNEL	107 308

Ressources et emplois de la section financière dédiée aux contributions volontaires en 2025

Volontaire en K€	BUDGET	VOLONTAIRE COFI	VOLONTAIRE ACTION CHOISIE	TOTAL
Collecte brute	22 807	0	199	23 006
PCA 2025	-2 316		-70	-2 386
frais de gestion	-1 368	0	131	-1 237
Fonds propres au 01/01/2025	0	0	1 852	1 852
transfert de Fonds mutualisés	-10 033			-10 033
Subventions (FPSP, FSE, cofinancements Régions...)			0	0
produits et charges divers			117	117
produits exceptionnels				0
Total ressources 2025	9 090	0	2 229	11 319
Charges de formation	-9 090		-260	-9 350
Total charges de formation 2025	-9 090	0	-260	-9 350
Total Fonds propres au 31/12/2025	0	0	1 969	1 969

Ressources et emplois de la section financière dédiée au CPF en 2025

CPF en K€	Montant
Collecte brute	0
frais de gestion	0
Fonds propres au 01/01/2025	4 700
transfert de Fonds mutualisés	
Subventions (cofinancements Régions...)	0
produits divers	-4 706
Total ressources 2025	-6
Charges de formation	6
Total charges de formation 2025	6
Total Fonds propres au 31/12/2025	0

5.8 Dotations, collecte et péréquation

VOLETS	COLLECTE au 31/03/2026	DOTATION 2025 France Compétences	péréquation 2025 Fce Compétences	retraitement comptable	Exercice 2025 collecte & dotation FC	Exercice 2024 collecte & dotation FC	Evolution 2025/2024
PDC-50 salariés		18 920 881			18 920 881	18 921 775	0%
ALTERNANCE	80 511	92 739 307	92 568 552		185 388 370	228 747 824	-19%
TOTAL LEGAL	80 511	111 660 188	92 568 552	0	204 309 251	247 669 599	-18%
CONVENTIONNEL	132 359 350				132 359 350	130 883 561	1%
VOLONTAIRE	23 006 402			-2 386 430	20 619 972	20 849 229	-1%
TOTAL	155 446 262	111 660 188	92 568 552	-2 386 430	357 288 572	399 402 390	-11%

5.9 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel de formation est comptabilisé au titre de 2025

5.10 Bilan d'Unigestion

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET				
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles	18 679 835,83	18 210 816,44			767 492,71	Fonds associatif et réserves		
* Immobilisations corporelles	35 314 363,71	22 325 011,60	12 989 352,11		13 865 871,00	* Fonds associatif		
* Immobilisations en cours						* Réserves		
* Immobilisations financières	5 015,25		5 015,25			- réserve affectée aux E.F.F.		
* Autres	40 657,87		40 657,87			- Report à nouveau Fonds roulement		
* Compte de liaisons investissement						* Report à nouveau		
					0,00	* Résultat de l'exercice	0,00	
Total I	54 039 872,66	40 535 828,04	13 504 044,62			Total I	0,00	
ACTIF CIRCULANT						* Provisions pour charges	1 994 714,00	1 830 975,00
* Adhérents et comptes rattachés						* Provisions pour EFF		
* Etat						* Provisions pour non utilisation subvention		
* Autres créances						* fonds dédiés		
. Appel à projet FPSPP								
. Autres Subventions	7 267 337,03							
. Au titre de la péréquation								
. Autres créances	2 028 507,92							
* Charges constatées d'avance	898 755,54							
* Valeurs mobilières de placement								
* Disponibilités (banques)	13 089 546,55							
Total II	23 284 147,04		23 284 147,04		16 300 515,63	Total III	34 793 477,66	29 148 535,48
Total I + Total II	77 324 019,70	40 535 828,04	36 788 191,66		30 979 510,48	Total I + Total II + Total III	36 788 191,66	30 979 510,48
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets						* Compte de liaison inter-volets	2 468 190,51	2 648 444,86
* Compte de liaisons moyens communs	15 972 235,13		15 972 235,13		17 327 439,71	* Compte de liaisons moyens communs		
						* Compte de liaisons immobilisations	13 504 044,62	14 678 994,85
Total III	15 972 235,13		15 972 235,13		17 327 439,71	Total IV	15 972 235,13	17 327 439,71
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II + Total III)	93 296 254,83	40 535 828,04	52 760 426,79		48 306 950,19	(Total I + Total II + Total III + Total IV)	52 760 426,79	48 306 950,19

6. Autres informations

6-1 Effectifs au 31 décembre

Effectifs hommes et femmes par catégorie professionnelle et selon les différents contrats de travail au 31 décembre 2025

UNIFORMATION CSP	CDD		Total CDD	CDI		Total CDI	Total général
	F	H		F	H		
Assimilés Cadres	0	0	0	3	0	3	3
Cadre	3	0	3	112	68	180	183
Employé	5	1	6	0	0	0	6
Technicien	11	1	12	141	10	151	163
Total général	19	2	21	256	78	334	355

6.2 Rémunérations des 3 plus hauts cadres dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif et applicables aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent un montant de subventions supérieur à 50 000 €, il est indiqué que le total des rémunérations 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 368.761 € et celui de leurs avantages en nature à 2.609 €.



DOCUMENTS FINANCIERS PAR SECTION FINANCIÈRE



unifomation
#cohésionsociale

Section financière dédiée au plan de
développement des compétences des entreprises
de moins de 50 salariés

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	PDC -50	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	-107 979,78
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	0,00	-107 979,78
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,00
TRANSFERTS DE BIENS LIES A LA DEVOLUTION	0,00	0,00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	18 920 881,00	18 921 775,00
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transferts au titre de la péréquation	18 920 881,00	18 921 775,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	65 033,78	160 829,02
* Autres produits	65 033,78	160 829,02
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	395 805,93
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	395 805,93
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
Total I - PRODUITS DE FORMATION	18 985 914,78	19 370 430,17
CHARGES DE FORMATION	18 882 029,85	16 922 790,09
* Etudes & Recherches et fonctionnement des observatoires		
* Aide au paritarisme	0,00	0,00
<i>Actions individuelles</i>	14 521 606,72	17 285 220,12
* Coûts pédagogiques	12 980 723,49	15 416 199,01
* Coûts pédagogiques au titre du DIF	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre du CBC	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE	0,00	0,00
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	87 955,02	109 530,58
* Transports, Hébergements & Repas	1 440 145,99	1 736 692,68
* Charges liées aux congés VAE		
* Formations HTT		
* Charges liées aux CBC et congés examens		
* Charges au titre du DIF		
* Matériels pédagogiques	12 782,22	22 797,85
* Autres	0,00	0,00
<i>Actions collectives & opérations groupées</i>	3 058 361,67	2 973 308,50
* Coûts pédagogiques	2 831 965,05	2 818 025,32
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	0,00	0,00
* Transports, Hébergements & Repas	110 770,82	78 732,18
* Matériels pédagogiques	0,00	0,00
* Autres	115 625,80	76 551,00
* Charges à payer pour EFF	1 302 061,46	-3 335 738,53

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	PDC -50	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	2 247,20	26 780,72
* Autres charges	2 247,20	26 780,72
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP		
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVERSERMENT DE COLLECTE OCTA		
Total II - CHARGES DE FORMATION	18 884 277,05	16 949 570,81
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	101 637,73	2 420 859,36
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		0,00
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 604 491,00	1 415 253,00
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 604 491,00	1 415 253,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier) (Total I + Total III - Total II - Total IV)	-1 502 853,27	1 005 606,36
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	49,79	296 462,67
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	0,00	296 413,44
* Autres	49,79	49,23
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	49,79	296 462,67
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	0,00	31 280,66
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II + Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	-1 502 803,48	1 270 788,37

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU PDC -50 SALARIES

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		
* Immobilisations corporelles						* Fonds associatif		
* Immobilisations en cours						* Réserves		
* Immobilisations financières						- réserve affectée aux E.F.F.		
* Autres						- Report à nouveau Fonds roulement	2 300 919,03	2 300 919,03
* Compte de liaisons investissement	614 905,40		614 905,40			* Report à nouveau	-230 896,56	-1 501 684,93
						* Résultat de l'exercice	-1 502 803,48	1 270 788,37
						Total I	567 218,99	2 070 022,47
						* Provisions pour charges de formation		
						* Provisions pour EFF		
						* Provisions pour non utilisation subvention		
						* Provisions pour risques et charges		
						* fonds dédiés		
Total I	614 905,40		614 905,40		598 417,96	Total II		
ACTIF CIRCULANT						DETTES		
* Adhérents et comptes rattachés						* Emprunt et dettes assimilées (banques)		
* Etat								
* Autres créances						* Adhérents et comptes rattachés		
. Appel à projet FPSPP						* Fournisseurs		417 812,28
. Autres Subventions						* Fiscales et sociales		
. Au titre de la prééquation								
. Autres créances	5 856 080,00		5 856 080,00		4 889 335,00	* Autres dettes		
* Charges constatées d'avance	493,50		493,50		132 822,00	- transferts et excédents	86 462,11	261 098,46
						- autres	44 391,00	
* Valeurs mobilières de placement	91,50		91,50		45,75	- Charges à payer sur EFF	6 605 384,20	5 303 322,74
* Disponibilités (banques)	1 446 791,30		1 446 791,30		3 030 053,20	* Produits constatés d'avance		
Total II	7 303 456,30		7 303 456,30		8 052 255,95	Total III	6 736 237,31	5 982 233,48
Total I + Total II	7 918 361,70		7 918 361,70		8 650 673,91	Total I + Total II + Total III	7 303 456,30	8 052 255,95
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets	112 388,82		112 388,82		107 969,04	* Compte de liaison inter-volets		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaisons moyens communs	727 294,22	706 387,00
Total III	112 388,82		112 388,82		107 969,04	Total IV	727 294,22	706 387,00
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II +Total III)	8 030 750,52		8 030 750,52		8 758 642,95	Total I + Total II +Total III + Total IV)	8 030 750,52	8 758 642,95

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	1 542 837,82	3 105 846,58	7 293 408,64		11 942 093,04
Engagements & compléments			8 631,38	24 107 474,02	24 116 105,40
TOTAL I	1 542 837,82	3 105 846,58	7 302 040,02	24 107 474,02	36 058 198,44
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	40 244,34	364 437,02	4 110 183,28	12 867 258,40	17 382 123,04
Annulations de l'exercice N	1 068 128,33	931 005,79	372 480,28	1 888 626,72	4 260 241,12
TOTAL II	1 108 372,67	1 295 442,81	4 482 663,56	14 755 885,12	21 642 364,16
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	434 465,15	1 810 403,77	2 819 376,46	9 351 588,90	14 415 834,28

TABLEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	200 376,70	912 270,72	4 190 675,32		
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				24 107 474,02	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				22%	
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				5 303 644,28	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				12 867 258,40	
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	200 376,70	912 270,72	4 190 675,32		
Charge à payer pour engagements de financement de formation	0,00	267 580,12	401 232,74		
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0,00	267 580,12	401 232,74	5 936 571,34	6 605 384,20
Échéance à moins d'un an	0,00	267 580,12	396 865,04	5 865 983,27	6 530 428,43
Échéance à plus d'un an	0,00	0,00	4 367,70	70 588,07	74 955,77



Section financière dédiée à l'Alternance

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	ALTERNANCE	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	-1 695 788,77	2 900,00
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	-1 695 788,77	2 900,00
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	80 510,57	89 548,50
TRANSFERTS DE BIENS LIES A LA DEVOLUTION	0,00	0,00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	195 630 862,84	235 567 539,25
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	10 323 002,65	6 909 262,84
* Transferts France Compétences	185 307 860,19	228 658 276,41
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	138 309,32	179 224,52
* Autres produits	138 309,32	179 224,52
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	0,00
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	7 317,00	7 317,33
Total I - PRODUITS DE FORMATION	194 161 210,96	235 846 529,60
CHARGES DE FORMATION	175 085 762,00	215 304 287,95
* Etudes & Recherches et fonctionnement des observatoires	0,00	0,00
* Aide au paritarisme	0,00	0,00
Charges de formation Alternance	205 799 400,22	219 148 343,98
* Contrats de Professionnalisation	17 310 881,10	20 951 158,13
* Période de Professionnalisation	0,00	0,00
* PRO A	7 171 917,16	8 824 162,08
* POE	0,00	0,00
* POE Collective	0,00	0,00
* Formation des tuteurs	101 613,00	108 468,50
* La fonction tutorale	355 745,00	523 754,24
* VAE Alternance	0,00	6 985,50
* Contrat d'apprentissage	176 288 126,21	182 786 478,13
* Frais annexes Contrat d'apprentissage	3 643 904,06	3 218 049,90
* Fonction maître d'apprentissage	402 785,06	2 040 628,94
* Formation Maître d'apprentissage	58 307,44	45 913,00
* Fonctionnement CFA	466 121,19	642 745,56
* Charges à payer pour EFF	-30 713 638,22	-3 844 056,03

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	ALTERNANCE	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	30 121,96	48 665,99
* Autres charges	30 121,96	48 665,99
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP	0,00	0,00
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
Total II - CHARGES DE FORMATION	175 115 883,96	215 352 953,94
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	19 045 327,00	20 493 575,66
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		0,00
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	19 045 327,00	20 494 816,00
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	19 045 327,00	20 494 816,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier) (Total I + Total III - Total II - Total IV)	0,00	-1 240,34
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	0,00	1 632,02
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	0,00	1 632,02
*Autres	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	0,00	1 632,02
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	0,00	391,68
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II + Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	0,00	0,00

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 ALTERNANCE

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		
* Immobilisations corporelles						* Fonds associatif		
* Immobilisations en cours						* Réserves		
* Immobilisations financières						- réserve affectée aux E.F.F.		
* Autres						- Report à nouveau Fonds roulement	4 930 268,24	2 829 782,96
* Compte de liaisons investissement	7 298 934,28		7 298 934,28			* Report à nouveau	-4 930 268,24	-2 829 782,96
					8 665 917,65	* Résultat de l'exercice		0,00
Total I	7 298 934,28		7 298 934,28		8 665 917,65	Total I		0,00
ACTIF CIRCULANT						* Provisions pour charges de formation		
* Adhérents et comptes rattachés	14 035,00		14 035,00		19 867,89	* Provisions pour EFF		
* Etat						* Provisions pour non utilisation subvention		
* Autres créances						* Provisions pour risques et charges		
. Autres Subventions	6 305 490,04		6 305 490,04		8 008 378,81	* fonds dédiés		
. Au titre de la précaution	166 479 433,57		166 479 433,57		205 987 167,38	Total II		
. Autres créances	1 508 807,36	1 215 456,64	293 350,72		2 625 262,18	DETTES		
* Charges constatées d'avance						* Emprunt et dettes assimilées (banques)		4 842 332,24
* Valeurs mobilières de placement	15,25		15,25		15,25	* Adhérents et comptes rattachés		
* Disponibilités (banques)	8 143 760,79		8 143 760,79			* Fournisseurs		391,68
						* Fiscales et sociales		
Total II	182 451 542,01	1 215 456,64	181 236 085,37	216 640 691,51		* Autres dettes		
						- transferts et excédents		
						- autres	1 376 687,00	1 219 931,00
						- Charges à payer sur EFF	179 859 398,37	210 573 036,59
						* Produits constatés d'avance		5 000,00
Total I + Total II	189 750 476,29	1 215 456,64	188 535 019,65	225 306 609,16		Total III	181 236 085,37	216 640 691,51
COMPTES DELIAISON						Total I + Total II + Total III	181 236 085,37	216 640 691,51
* Compte de liaison inter-volets	1 334 056,64		1 334 056,64		1 563 540,64	COMPTES DELIAISON		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaison inter-volets		
						* Compte de liaisons moyens communs	8 632 990,92	10 229 458,29
Total III	1 334 056,64		1 334 056,64	1 563 540,64		Total IV	8 632 990,92	10 229 458,29
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II +Total III)	191 084 532,93	1 215 456,64	189 869 076,29	226 870 149,80		(Total I + Total II +Total III + Total IV)	189 869 076,29	226 870 149,80

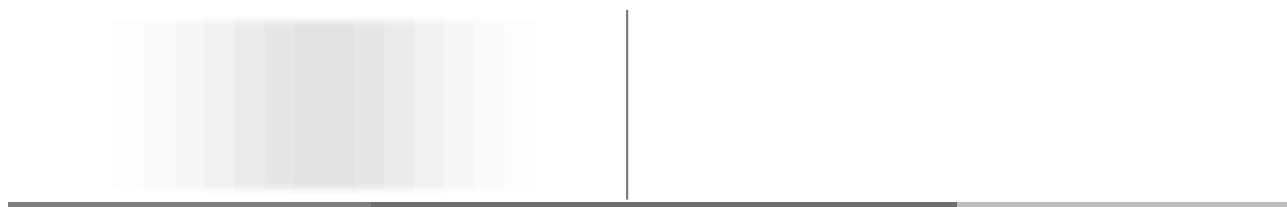
ALTERNANCE

TABEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	108 270 595,86	64 064 646,41	215 943 054,45	0,00	388 278 296,72
Engagements & compléments	182 456,80	141 756,76	1 146 357,05	231 644 026,56	233 114 597,17
TOTAL I	108 453 052,66	64 206 403,17	217 089 411,50	231 644 026,56	621 392 893,89
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	9 395 117,71	25 433 891,70	117 929 434,39	52 574 835,23	205 333 279,03
Annulations de l'exercice N	20 030 812,29	6 295 155,64	17 689 215,31	7 883 361,24	51 898 544,48
TOTAL II	29 425 930,00	31 729 047,34	135 618 649,70	60 458 196,47	257 231 823,51
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	79 027 122,66	32 477 355,83	81 470 761,80	171 185 830,09	364 161 070,38

TABEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	17 519 923,20	34 598 903,41	158 454 209,98		
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				231 644 026,56	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				22,69%	
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				52 565 420,54	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				52 574 835,23	
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	17 519 923,19	34 598 903,41	158 454 209,98		
Charge à payer pour engagements de financement de formation	5 016 742,50	8 028 099,44	40 310 785,64		
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	5 016 742,51	8 028 099,44	40 310 785,64	126 503 770,79	179 859 398,37
Échéance à moins d'un an	5 016 742,51	8 028 099,44	38 721 534,08	95 661 386,55	147 427 762,57
Échéance à plus d'un an	0,00	0,00	1 589 251,56	30 842 384,24	32 431 635,80



-

Section financière dédiée au Compte Personnel de Formation

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	CPF	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	0,00	0,00
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,00
TRANSFERTS DE BIENS LIES A LA DEVOLUTION	0,00	0,00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transferts France Compétences	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	11 960,09
* Autres produits	0,00	11 960,09
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives		
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	0,00
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
REPRISE SUR PROVISIONS POUR REVERSEMENT DE COLLECTE		
Total I - PRODUITS DE FORMATION	0,00	11 960,09
CHARGES DE FORMATION	-5 939,78	-1 013 372,57
* Etudes & Recherches et fonctionnement des observatoires		
* Aide au paritarisme		
Actions individuelles	51 843,67	35 833,59
* Coûts pédagogiques	51 843,67	26 512,59
* Coûts pédagogiques au titre du DIF		
* Coûts pédagogiques au titre du CBC		
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE		
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles		
assises sur les rémunérations	0,00	9 321,00
* Transports, Hébergements & Repas	0,00	0,00
* Charges liées aux congés VAE		
* Formations HTT		
* Charges liées aux CBC et congés examens		
* Charges au titre du DIF		
* Matériels pédagogiques		
* Autres	0,00	0,00
* Charges à payer pour EFF	-57 783,45	-1 049 206,16

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	CPF	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	4 705 695,24	3 652,72
* Autres charges	0,00	3 652,72
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	4 705 695,24	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP		
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives		
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVERSERMENT DE COLLECTE OCTA		
Total II - CHARGES DE FORMATION	4 699 755,46	-1 009 719,85
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	-4 699 755,46	1 021 679,94
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	0,00	8 228,00
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	8 228,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier) (Total I + Total III - Total II - Total IV)	-4 699 755,46	1 013 451,94
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	0,00	0,00
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	0,00	0,00
*Autres	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	0,00	0,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II + Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	-4 699 755,46	1 013 451,94

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 CPF

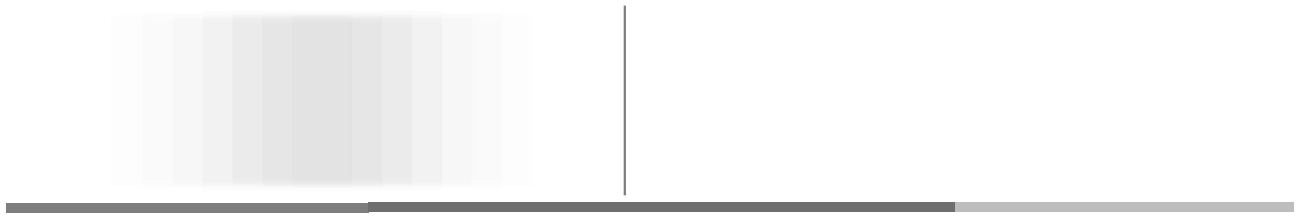
ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		
						* Fonds associatif		
						* Réserves		
* Immobilisations corporelles						- réserve affectée aux E.F.F.	3 355 652,44	3 355 652,44
						- Report à nouveau Fonds roulement	1 344 103,02	330 651,08
* Immobilisations en cours						* Report à nouveau		
						* Résultat de l'exercice	-4 699 755,46	1 013 451,94
* Immobilisations financières						Total I		4 699 755,46
* Autres								
* Compte de liaisons investissement						* Provisions pour charges de formation		
						* Provisions pour EFF		
						* Provisions pour non utilisation subvention		
						* Provisions pour risques et charges		
						* fonds dédiés		
Total I						Total II		
ACTIF CIRCULANT						DETTES		
* Adhérents et comptes rattachés						* Emprunt et dettes assimilées (banques)		
* Etat								
* Autres créances						* Adhérents et comptes rattachés		
. Appel à projet FPSPP						* Fournisseurs		
. Autres Subventions						* Fiscales et sociales		
. Au titre de la péréquation								
. Autres créances						* Autres dettes		
* Charges constatées d'avance						- transferts et excédents		
						- autres		8 228,00
* Valeurs mobilières de placement						- Charges à payer sur EFF		57 783,45
* Disponibilités (banques)					4 765 766,91	* Produits constatés d'avance		
Total II					4 765 766,91	Total III		66 011,45
Total I + Total II					4 765 766,91	Total I + Total II + Total III		4 765 766,91
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets						* Compte de liaison inter-volets		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaisons moyens communs		
Total III						Total IV		
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II +Total III)					4 765 766,91	(Total I + Total II +Total III + Total IV)		4 765 766,91

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	2 358 313,12				2 358 313,12
Engagements & compléments					0,00
TOTAL I	2 358 313,12	0,00	0,00	0,00	2 358 313,12
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	51 843,67				51 843,67
Annulations de l'exercice N	2 306 469,45				2 306 469,45
TOTAL II	2 358 313,12	0,00	0,00	0,00	2 358 313,12
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	57 783,45				
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				0,00	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				21%	
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				0,00	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				0,00	
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	57 783,45	0,00	0,00		
Charge à payer pour engagements de financement de formation					
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéance à moins d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéance à plus d'un an			0,00	0,00	0,00



Section financière dédiée aux contributions conventionnelles

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	CONVENTIONNEL	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	59 029 872,12	72 659 428,92
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	59 029 872,12	72 659 428,92
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	132 359 349,66	130 883 560,82
TRANSFERTS DE BIENS LIES A LA DEVOLUTION	0,00	0,00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transferts France Compétences	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	463 257,23	278 276,79
* Autres produits	463 257,23	278 276,79
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	0,00
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
REPRISE SUR PROVISIONS POUR REVERSEMENT DE COLLECTE	0,00	0,00
Total I - PRODUITS DE FORMATION	191 852 479,01	203 821 266,53
CHARGES DE FORMATION	186 526 904,62	198 036 569,71
<i>Actions individuelles</i>	178 454 971,78	181 453 934,58
* Coûts pédagogiques	129 347 159,08	133 723 401,93
* Coûts pédagogiques au titre du DIF	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre du CBC	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE	0,00	0,00
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	32 863 981,94	31 986 495,68
* Transports, Hébergements & Repas	14 743 604,84	14 578 044,26
* Charges liées aux congés VAE		
* Formations HTT		
* Charges liées aux CBC et congés examens		
* Charges au titre du DIF		
* Matériels pédagogiques	1 326 476,44	692 830,82
* Autres	173 749,48	473 161,89
<i>Actions collectives & opérations groupées</i>	13 699 369,89	13 767 613,50
* Coûts pédagogiques	13 038 980,83	13 026 745,57
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	0,00	0,00
* Transports, Hébergements & Repas	660 389,06	740 867,93
* Matériels pédagogiques	0,00	0,00
* Autres	0,00	0,00
* Charges à payer pour EFF	-5 627 437,05	2 815 021,63

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	CONVENTIONNEL	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	25 197,71	24 936,42
* Autres charges	25 197,71	24 936,42
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP		
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVERSERMENT DE COLLECTE OCTA		
Total II - CHARGES DE FORMATION	186 552 102,33	198 061 506,13
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	5 300 376,68	5 759 760,40
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	13 349 490,24	11 565 277,59
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 349 490,24	11 565 277,59
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier)		
(Total I + Total III - Total II - Total IV)	-8 049 113,56	-5 805 517,19
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	2 732 117,29	3 763 912,63
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	2 732 117,29	3 763 912,63
*Autres	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	2 732 117,29	3 763 912,63
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	273 226,58	376 410,05
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE		
(Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II		
+ Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	-5 590 222,85	-2 418 014,61

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 CONVENTIONNEL

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		
* Immobilisations corporelles						* Fonds associatif		
* Immobilisations en cours						* Réserves		
* Immobilisations financières						- réserve affectée aux E.F.F.		
* Autres						- Report à nouveau Fonds roulement	5 369 508,54	5 369 508,54
* Compte de liaisons investissement	5 116 060,85		5 116 060,85			* Report à nouveau	144 675 695,30	147 093 709,91
						* Résultat de l'exercice	-5 590 222,85	-2 418 014,61
Total I	5 116 060,85		5 116 060,85		4 890 199,71	Total I	144 454 980,99	150 045 203,84
ACTIF CIRCULANT						* Provisions pour charges de formation		
* Adhérents et comptes rattachés	93 444 014,92		93 444 014,92		89 351 867,23	* Provisions pour EFF		
* Etat						* Provisions pour non utilisation subvention		
* Autres créances						* Provisions pour risques et charges		
. Appel à projet FPSPP						* fonds dédiés		
. Autres Subventions	55 780 530,30		55 780 530,30		52 320 949,53			
. Au titre de la péréquation								
. Autres créances	1 091 157,76		1 091 157,76		1 265 208,41			
* Charges constatées d'avance								
* Valeurs mobilières de placement	72 863 570,11		72 863 570,11		105 875 025,02			
* Disponibilités (banques)	8 751 165,55		8 751 165,55		13 953 953,62			
Total II	231 930 438,64		231 930 438,64		262 767 003,81	Total III	87 475 457,65	112 721 799,97
Total I + Total II	237 046 499,49		237 046 499,49		267 657 203,52	Total I + Total II + Total III	231 930 438,64	262 767 003,81
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets	935 083,76		935 083,76		882 310,02	* Compte de liaison inter-volets		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaisons moyens communs	6 051 144,61	5 772 509,73
Total III	935 083,76		935 083,76		882 310,02	Total IV	6 051 144,61	5 772 509,73
TOTAL GENERAL (Total I + Total II + Total III)	237 981 583,25		237 981 583,25		268 539 513,54	TOTAL GENERAL (Total I + Total II + Total III + Total IV)	237 981 583,25	268 539 513,54

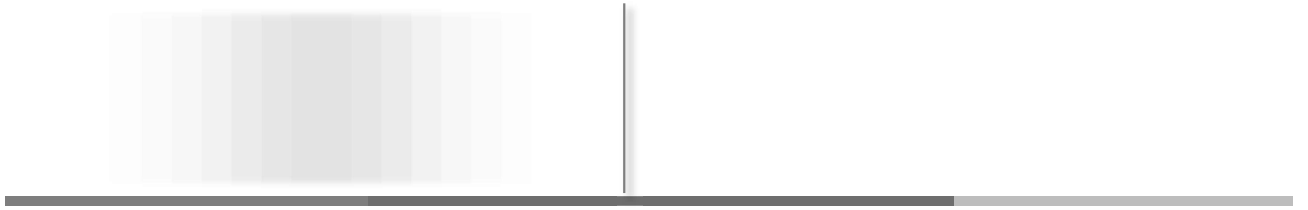
CONVENTIONNEL

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	8 838 361,03	20 779 848,60	104 140 290,11		133 758 499,74
Engagements & compléments	10 444,50	-6 626,22	392 475,50	163 065 045,09	163 461 338,87
TOTAL I	8 848 805,53	20 773 222,38	104 532 765,61	163 065 045,09	297 219 838,61
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	512 359,23	5 852 346,52	62 542 786,09	54 542 367,23	123 449 859,07
Annulations de l'exercice N	4 181 693,18	3 131 986,37	19 102 192,88	15 227 833,73	41 643 706,16
TOTAL II	4 694 052,41	8 984 332,89	81 644 978,97	69 770 200,96	165 093 565,23
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	4 154 753,12	11 788 889,49	22 887 786,64	93 294 844,13	132 126 273,38

TABLEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	4 744 222,06	8 675 460,91	68 800 120,69		
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				163 065 045,09	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				27,09%	
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N				44 169 080,45	
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				54 542 367,23	
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	4 744 222,06	8 675 460,91	68 800 120,69		
Charge à payer pour engagements de financement de formation	92 691,70	1 642 410,81	10 503 666,69		
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	92 691,70	1 642 410,81	10 503 666,69	64 353 597,41	76 592 366,61
Échéance à moins d'un an	92 691,70	1 641 836,65	10 204 649,86	61 590 294,24	73 529 472,45
Échéance à plus d'un an	0,00	574,16	299 016,83	2 763 303,17	3 062 894,16



Section financière dédiée aux contributions volontaires

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	TOTAL VOLONTAIRE	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	0,00	323 440,08
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	-323 440,08
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	23 006 402,05	24 541 657,22
Reprise PCA VOLONTAIRE	-2 386 429,96	-3 692 427,89
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transferts France Compétences	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	16 503,66	453 678,50
* Autres produits	16 503,66	453 678,50
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	0,00
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES		0,00
REPRISE SUR PROVISIONS POUR REVERSEMENT DE COLLECTE		
Total I - PRODUITS DE FORMATION	20 636 475,75	21 302 907,83
CHARGES DE FORMATION	9 009 612,40	10 037 055,31
<i>Actions individuelles</i>	8 997 380,25	9 865 767,85
* Coûts pédagogiques	3 754 158,52	4 502 243,27
* Coûts pédagogiques au titre du DIF	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre du CBC	0,00	0,00
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE	0,00	0,00
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	5 147 513,82	5 209 177,65
* Transports, Hébergements & Repas	88 957,08	138 272,28
* Charges liées aux congés VAE		
* Formations HTT		
* Charges liées aux CBC et congés examens		
* Charges au titre du DIF		
* Matériels pédagogiques	6 750,83	16 074,65
* Autres	0,00	0,00
<i>Actions collectives & opérations groupées</i>	0,00	200 118,70
* Coûts pédagogiques	0,00	200 118,70
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	0,00	0,00
* Transports, Hébergements & Repas	0,00	0,00
* Matériels pédagogiques	0,00	0,00
* Autres	0,00	0,00
* Charges à payer pour EFF	12 232,15	-28 831,24

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	TOTAL VOLONTAIRE	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10 375 963,41	9 561 220,26
* Autres charges	2 802,00	5 120,56
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	10 373 161,41	9 556 099,70
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP		
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVESERMENT DE COLLECTE OCTA		
Total II - CHARGES DE FORMATION	19 385 575,81	19 598 275,57
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	1 250 899,94	1 704 632,26
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT		0,00
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	1 237 198,33	1 240 342,00
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 237 198,33	1 240 342,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier) (Total I + Total III - Total II - Total IV)	13 701,61	464 290,26
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	114 722,22	0,00
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	114 722,22	0,00
*Autres		
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	114 722,22	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	11 472,22	0,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II + Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	116 951,61	464 290,26

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 TOTAL VOLONTAIRE

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		
* Immobilisations corporelles						* Fonds associatif	898 453,67	898 453,67
* Immobilisations en cours						* Réserves	953 435,73	489 145,47
* Immobilisations financières						- réserve affectée aux E.F.F.	116 951,61	464 290,26
* Autres						- Report à nouveau Fonds roulement		
* Compte de liaisons investissement	474 144,09		474 144,09		524 459,53	* Report à nouveau		
						* Résultat de l'exercice		
Total I	474 144,09		474 144,09		524 459,53	Total I	1 968 841,01	1 851 889,40
ACTIF CIRCULANT								
* Adhérents et comptes rattachés						* Provisions pour charges de formation		
* Etat						* Provisions pour EFF		
* Autres créances						* Provisions pour non utilisation subvention		
. Appel à projet FPSPP						* Provisions pour risques et charges		
. Autres Subventions						* fonds dédiés		
. Au titre de la péréquation								
. Autres créances								
* Charges constatées d'avance								
* Valeurs mobilières de placement								
* Disponibilités (banques)	16 253 723,33		16 253 723,33		13 599 620,98		11 472,22	
Total II	16 253 723,33		16 253 723,33		13 679 278,98	Total III	14 284 882,32	11 827 389,58
Total I + Total II	16 727 867,42		16 727 867,42		14 203 738,51	Total I + Total II + Total III	16 253 723,33	13 679 278,98
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets	86 661,29		86 661,29		94 625,16	* Compte de liaison inter-volets		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaisons moyens communs	560 805,38	619 084,69
Total III	86 661,29		86 661,29		94 625,16	Total IV	560 805,38	619 084,69
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II +Total III)	16 814 528,71		16 814 528,71		14 298 363,67	(Total I + Total II +Total III + Total IV)	16 814 528,71	14 298 363,67

VOLONTAIRE

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	700,00	5 208,17	11 393,64		17 301,81
Engagements & compléments	0,00	0,00	0,00	61 474,65	61 474,65
TOTAL I	700,00	5 208,17	11 393,64	61 474,65	78 776,46
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N	0,00	0,00	11 390,28	37 848,86	49 239,14
Annulations de l'exercice N	700,00	0,00	3,36	0,00	703,36
TOTAL II	700,00	0,00	11 393,64	37 848,86	49 942,50
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0,00	5 208,17	0,00	23 625,79	28 833,96

TABLEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N		5 208,17	11 393,64		
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N				61 474,65	
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N				0%	
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N					
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N				37 848,86	
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0,00	5 208,17	11 393,64		
Charge à payer pour engagements de financement de formation	0,00	5 208,17	0,00		
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0,00	5 208,17	0,00	23 625,79	28 833,96
Échéance à moins d'un an	0,00	5 208,17	0,00	23 625,79	28 833,96
Échéance à plus d'un an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Section financière dédiée aux contributions au CIF-CDI

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	C.I.F - C.D.I	
	2025	2024
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00	0,00
* Aides de l'Etat, des régions et autres collectivités locales	0,00	0,00
* Autres aides :	0,00	0,00
* Appel à projet : part FPSPP	0,00	0,00
* Appel à projet : part FSE	0,00	0,00
COLLECTE DES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	0,00
TRANSFERTS DE BIENS LIES A LA DEVOLUTION	0,00	0,00
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00
* Transferts de fonds mutualisés entre agréments	0,00	0,00
* Transferts France Compétences	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	9,02
* Autres produits	0,00	9,02
* report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives		
* Actions individuelles	0,00	0,00
REPRISES SUR PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
REPRISES PROV NON UTIL SUBVENTION	0,00	0,00
REPRISES PROV RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
REPRISE SUR PROVISIONS POUR REVERSEMENT DE COLLECTE		
Total I - PRODUITS DE FORMATION	0,00	9,02
CHARGES DE FORMATION	0,00	-365 924,28
* Etudes & Recherches et fonctionnement des observatoires	0,00	0,00
* Aide au paritarisme	0,00	0,00
Actions individuelles	0,00	70 973,29
* Coûts pédagogiques	0,00	19 329,54
* Coûts pédagogiques au titre du DIF		
* Coûts pédagogiques au titre du CBC		
* Coûts pédagogiques au titre de la VAE		
* Salaires, charges sociales légales et contractuelles assises sur les rémunérations	0,00	12 899,19
* Transports, Hébergements & Repas	0,00	4 397,96
* Charges liées aux congés VAE	0,00	0,00
* Formations HTT	0,00	34 346,60
* Charges liées aux CBC et congés examens	0,00	0,00
* Charges au titre du DIF		
* Matériels pédagogiques		
* Autres		
* Charges à payer pour EFF	0,00	-436 897,57

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2025

	C.I.F - C.D.I	
	2025	2024
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	0,00	2 284 264,34
* Autres charges	0,00	22 192,80
* Transfert de fonds mutualisés entre agréments	0,00	2 262 071,54
* Transfert de fonds mutualisés au titre de la contribution du FPSPP	0,00	0,00
* Transfert de fonds mutualisés au titre des excédents	0,00	0,00
* Reprise sur fonds réservés du FPSPP	0,00	0,00
* Engagements à réaliser sur ressources affectées	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR CHARGES DE FORMATION	0,00	0,00
* Actions collectives	0,00	0,00
* Actions individuelles	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR EFF	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR NON UTILISATION SUBVENTION	0,00	0,00
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR REVERSERMENT DE COLLECTE OCTA		
Total II - CHARGES DE FORMATION	0,00	1 918 340,06
RESULTAT DE FORMATION (Total I - Total II)	0,00	-1 918 331,04
PRODUITS DIVERS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Total III - PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
CHARGES LIEES AU FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
Total IV - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
RESULTAT D'ACTIVITE (non financier) (Total I + Total III - Total II - Total IV)	0,00	-1 918 331,04
PRODUITS FINANCIERS (Total V)	0,00	0,00
* Produits nets sur cession VMP	0,00	0,00
* Autres produits financiers	0,00	0,00
*Autres	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (Total V - Total VI)	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Total VII - Total VIII)	0,00	0,00
IMPOT SUR LES SOCIETES (Total IX)	0,00	0,00
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE (Total I + Total III + Total V + Total VII) - (Total II + Total IV + Total VI + Total VIII + Total IX)	0,00	-1 918 331,04

BILAN AVANT AFFECTATION DU RESULTAT 2025 CIF CDI

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	AMORT. PROV.	NET		NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES :		
* Immobilisations incorporelles						Fonds associatif et réserves		2 100 485,28
* Immobilisations corporelles						* Fonds associatif		-182 154,24
* Immobilisations en cours						* Réserves		-1 918 331,04
* Immobilisations financières						- réserve affectée aux E.F.F.		
* Autres						- Report à nouveau Fonds roulement		
* Compte de liaisons investissement						* Report à nouveau		
						* Résultat de l'exercice		
Total I						Total I		
ACTIF CIRCULANT						* Provisions pour charges de formation		
* Adhérents et comptes rattachés						* Provisions pour EFF		
* Etat						* Provisions pour non utilisation subvention		
* Autres créances						* Provisions pour risques et charges		
. Appel à projet FPSpp						* fonds dédiés		
. Autres Subventions								
. Au titre de la péréquation								
. Autres créances								
* Charges constatées d'avance								
* Valeurs mobilières de placement								2 262 071,54
* Disponibilités (banques)								
Total II						Total III		2 262 071,54
Total I + Total II						Total I + Total II + Total III		2 262 071,54
COMPTES DE LIAISON						COMPTES DE LIAISON		
* Compte de liaison inter-volets						* Compte de liaison inter-volets		
* Compte de liaisons moyens communs						* Compte de liaisons moyens communs		
Total III						Total IV		
TOTAL GENERAL						TOTAL GENERAL		
(Total I + Total II + Total III)						(Total I + Total II + Total III + Total IV)		2 262 071,54

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Tableau de suivi du restant à financer par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Montant restant à financer à l'ouverture de l'exercice N	0,00				0,00
Engagements & compléments					0,00
TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N					0,00
Annulations de l'exercice N					0,00
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant restant à financer à la clôture de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DE SUIVI DES CHARGES A PAYER POUR ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DE FORMATION

Suivi de la charge à payer pour engagements de financement de formation par millésime	<2023	2023	2024	2025	TOTAL
Charges à payer pour engagements de financement de formation à l'ouverture de l'exercice N	0,00				
Engagements bruts de financement de formation de l'exercice N					
Taux d'annulation théorique sur engagements bruts de l'exercice N					
Annulations théoriques sur engagements bruts de l'exercice N					
Charges de formation décaissées au cours de l'exercice N					
Extourne charge à payer pour engagements de financement de formation	0,00	0,00	0,00		
Charge à payer pour engagements de financement de formation					
Charges à payer pour engagements de financement de formation à la clôture de l'exercice N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Échéance à moins d'un an	0,00	0,00			0,00
Échéance à plus d'un an	0,00				0,00